RAPPORT DATA 2012

ONE

France

Table des matières

03 Avant-propos

04 Introduction

05 Vue d'ensemble

07 Principaux résultats

16 Le prochain budget septennal de l'Union européenne : une opportunité essentielle pour le développement

21 France

29 Méthodologie

31 Annexe

34 Notes

Avant-propos

Ce rapport DATA parait à un moment charnière de la vie politique de notre pays. À l'heure où le nouveau président et la toute nouvelle majorité parlementaire que les Français ont désignés s'apprêtent à entrer dans le concret de l'exercice du pouvoir et à définir les étapes qui marqueront le quinquennat, ce rapport dresse le bilan de l'aide publique française et européenne, détaille les enjeux et pose les jalons de ce que pourrait être une trajectoire ambitieuse mais réaliste pour les cinq années à venir.

Il est important que la feuille de route que se donneront nos nouveaux élus prenne pleinement en compte les liens sans cesse plus étroits entre la France et les pays en développement, particulièrement ceux du continent africain. Car, au-delà du message de solidarité attendu d'un pays dont le triptyque « Liberté, Égalité, Fraternité » continue d'inspirer les peuples de la planète, il est un fait indéniable : les défis communs qui nous attendent n'ont jamais été aussi importants – le sida ne peut pas se combattre en France seulement, le changement climatique ne fait pas halte à nos frontières, l'instabilité des pays laissés à leur sort comme la Somalie mine le commerce et la sécurité mondiales... À contrario, alors que les perspectives économiques s'assombrissent, la croissance insolente du continent africain est une aubaine pour qui saura en saisir les fruits. Bref, qu'on le veuille ou non, nos fortunes sont unies.

Pendant les campagnes présidentielle et législative, nous avions déjà tâché, avec notre campagne ONE Vote, de nouer le dialogue avec partis politiques et candidats. Nous les avions sondés sur quelques axes essentiels : la vieille promesse de la France de verser, à l'horizon 2015, une infime proportion de sa richesse nationale (0,7%) aux pays les plus pauvres, pour leur permettre d'accélérer leur développement, serait-elle honorée ? Alors que les États membres s'apprêtent à négocier le prochain budget de l'Union européenne, notre pays défendrait-il une Europe qui ait les moyens de parler d'une voix forte sur les questions de développement ? Après l'instauration de la taxe sur les transactions financières, allait-on enfin attribuer une part de ses revenus au financement de la solidarité internationale ? Enfin, alors que pour le citoyen, comprendre où va l'aide de la France est un véritable casse-tête, pourrait-on espérer le vote d'une «loi de programme» et d'un budget détaillé pour enfin y voir clair ?

De cette conversation liminaire sont ressortis des engagements forts. Du côté de la majorité, le candidat François Hollande nous a indiqué qu'il souhaitait « engager un cheminement crédible pour atteindre progressivement l'objectif des 0,7% » et s'est prononcé en faveur d'une loi de programmation pour rendre l'aide plus transparente. Eva Joly nous confirmait que « si EELV est amené à faire partie d'un futur gouvernement avec nos alliés du PS, nous nous battrons pour que notre partenaire ne se dédouane pas de cet objectif [d'atteindre 0,7% en 2015]» et insistait sur la nécessité d'un budget européen ambitieux, « pour que l'Union puisse démultiplier son action sur le terrain dans les pays les plus pauvres ». Le Front de Gauche partageait l'ambition d'une solidarité forte avec le Sud. Du côté de l'opposition, Nicolas Sarkozy souhaitait également accroître les efforts. Gauche et droite, en des termes certes différents, se retrouvaient dans la volonté de mettre en place une taxe sur les transactions financières qui puisse servir, au moins en partie, à lutter contre la pauvreté extrême.

Nous sommes maintenant à l'heure des choix politiques. Ceux du président, du gouvernement, du parlement. La France sera-t-elle au rendez-vous de ces enjeux planétaires ? Les annonces faites pendant la campagne présidentielle seront-elles suivies d'effet ? Réponse dans les semaines à venir.

Guillaume Grosso
Directeur, ONE France

Introduction

Avec moins de trois ans pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et malgré les importants progrès qui ont été enregistrés, force est de reconnaître que beaucoup reste à faire. Les dirigeants de la planète, les ONG, les universitaires, tous les acteurs du développement se positionnent d'ores et déjà au-delà des ambitions d'aujourd'hui pour mieux envisager l'après 2015. Mais à l'heure où un nouveau cadre de développement mondial peine à émerger sur la scène internationale, il ne faudrait pas perdre de vue les objectifs de développement actuels.

Dans sa lutte contre la pauvreté et les maladies, l'Afrique subsaharienne a avancé à pas de géant grâce à une croissance économique soutenue et à des investissements ciblés en matière de développement. Pourtant, il manque encore à de nombreux pays les ressources, les capacités et les conditions nécessaires au fonctionnement des services à la population. Pour que les objectifs mondiaux puissent devenir réalité, il sera donc essentiel de redoubler d'efforts au cours des trois prochaines années.

Depuis sa création, le rapport DATA met les pays les plus riches face à leurs promesses envers les pays les plus pauvres. C'est ainsi que depuis six ans les engagements pris au titre de l'accord de Gleneagles lors de la réunion du G7 en 2005 font l'objet d'un suivi dans leur mise en pratique. Mais avec l'arrivée à échéance de ces engagements en 2010, de grands bailleurs de fonds tels que les États-Unis, le Canada et le Japon ont cessé de se doter d'objectifs en matière d'aide publique au développement (APD). De son côté, le G20 – et ce en dépit de son influence grandissante sur la scène internationale – n'a pas présenté d'objectifs clairs et mesurables en matière de financement du développement pour lesquels les pays membres pourraient être tenus redevables.

En 2012, le rapport DATA s'est donc principalement concentré sur l'Union européenne (UE) et son engagement clé de continuer à accroître son aide au développement jusqu'en 2015. Le rapport DATA a examiné la promesse de l'UE de consacrer 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement (APD/RNB) d'ici à 2015, et d'allouer la moitié de cette hausse de son APD à l'Afrique. Il passe en revue les avancées de l'UE en vue d'atteindre ses objectifs de mi-parcours en 2010, et fait état des augmentations à prévoir afin de parvenir aux objectifs nationaux et européens d'ici à 2015.

À l'instar des années précédentes, le rapport DATA porte une attention toute particulière à l'aide au développement destinée à l'Afrique. Si les engagements de Gleneagles se concentraient sur l'Afrique subsaharienne, ceux de l'UE visent le continent dans sa globalité, sans spécifier clairement la part des hausses revenant précisément à cette région. Alors que les pays de l'UE sont attachés à maintenir leur financement du développement et à optimiser les résultats issus de ressources pourtant limitées, ONE appelle instamment l'UE à donner la priorité aux pays en développement qui en ont le plus besoin, et qui ont le plus long chemin à parcourir pour atteindre les OMD.

Cette année 2012 s'annonce critique, alors que les États membres négocient le prochain budget septennal de l'UE pour la période 2014-2020. Ce n'est rien de moins qu'une enveloppe de 51 milliards d'euros qui est en jeu pour le financement du développement. Or pour atteindre le but fixé, les États membres devront faire preuve d'un courage politique et d'une vision stratégique sans précédent. Le rapport DATA examine la manière dont le budget pour l'aide au développement de l'UE complémente les efforts des États membres, tout en les aidant à réaliser leurs objectifs individuels de 0,7% du RNB.

Le rapport DATA 2012 poursuit également le suivi des engagements en termes de qualité et quantité de l'aide avec cette année une nouvelle évaluation fondée sur l'indice de qualité de l'APD (QuODA) de la *Brookings Institution et du Center for Global Development*. Si les nouveaux indicateurs issus du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan devraient être définis en juin 2012, cette analyse QuODA constitue d'ores et déjà un outil de mesure des engagements précédents en termes d'efficacité de l'aide et comprend aussi d'autres normes plus générales sur la qualité de l'aide.

Si ce rapport se concentre principalement sur l'APD, ONE n'en oublie pas pour autant que l'aide en soi ne constitue pas une panacée. Bien d'autres formes de financement, gérées par le biais d'institutions transparentes et responsables, sont essentielles pour les pays en développement, qu'il s'agisse de ressources générées à l'échelle nationale, d'investissement direct à l'étranger, du commerce, des transferts de fonds des migrants ou de flux de capitaux privés.

Vue d'ensemble

Au cours des dix dernières années, l'Afrique subsaharienne a connu une croissance sans précédent, et les dix prochaines années augurent à la fois des plus belles opportunités et des plus grands défis. Entre 2000 et 2010, la croissance économique régionale s'est échelonnée entre 4% et 7% (à l'exception de 2009)[i] et c'est en Afrique que se sont trouvées six des dix économies les plus florissantes au monde[ii].

Dans le même temps, l'aide au développement à destination de l'Afrique subsaharienne a connu une hausse de 14,71 milliards d'euros[iii], dont la majorité (62,7%) était issue des engagements pris à Gleneagles pour la période 2005-2010. Pendant cette période, amélioration des indicateurs de développement de l'Afrique subsaharienne et forte performance économique sont allés de pair:

- 46,5 millions d'enfants supplémentaires scolarisés dans l'enseignement primaire ;
- Production agricole en hausse de plus de 50% dans 17 pays de la région subsaharienne ;
- Accès à des traitements antirétroviraux pour plus de 5 millions de personnes vivant avec le VIH ;
- Taux de mortalité infantile en recul de plus de 4,3% par an dans douze pays de l'Afrique subsaharienne (soit le taux de diminution nécessaire pour atteindre l'Objectif du millénaire pour le développement dans ce domaine), et de plus de 8% par an au Sénégal, au Rwanda et au Kenya[iv].

Grâce à cette forte croissance, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont désormais accédé au statut de pays à revenu moyen, et de nombreux autres pourraient se hisser au même rang dans la décennie à venir[v].

Pour ces derniers, la poursuite d'une aide « intelligente » conjuguée à des investissements nationaux transparents permettrait de pérenniser les acquis déjà enregistrés et d'accélérer la cadence pour les progrès à venir. En cette période de transition, nombreux sont les pays devant encore faire face à des besoins d'investissements importants en infrastructures, dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture ainsi que dans d'autres moteurs de croissance à court et long terme. Si ces besoins pouvaient être comblés grâce à une combinaison de sources de financements pour le développement, y compris les flux d'aide, alors ces pays pourraient s'affranchir totalement de l'assistance extérieure dans un futur relativement proche.

A contrario, loin des perspectives d'avenir prometteuses d'un nombre grandissant de pays africains, d'autres États connaissent une fragilité chronique ou viennent tout juste de sortir de conflits civils destructeurs. Dans ce type de situations, un soutien extérieur appuyé continuera d'être nécessaire pendant de nombreuses années. Fondée sur une démarche ciblée et axée sur les résultats, une telle aide devrait jouer un rôle primordial pour sauver des vies, refonder les institutions, développer les infrastructures publiques, améliorer l'accès aux services sociaux et jeter les bases solides d'une croissance future et de débouchés économiques.

L'aide au développement reste donc nécessaire pour soutenir un grand nombre de pays pauvres sur la route difficile des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), à trois ans et demi de leur échéance en 2015. Or, si les engagements de Gleneagles, convenus lors du G7 de 2005 et arrivés à terme en 2010, ont mobilisé les volontés politiques et rallié les ressources de certains des pays les plus riches au monde pour appuyer tous ces progrès, en dépit des hausses historiques de l'APD, beaucoup de pays ne sont pas allés au bout de leurs promesses envers l'Afrique subsaharienne et l'élan en faveur de l'aide au développement s'est essoufflé. Pour la première fois en dix ans, son niveau a connu un déclin en 2011.

Quelques bailleurs non européens, à l'instar de l'Australie et de la Corée du Sud, ont certes pris l'engagement de revaloriser leur aide au développement. Mais les grands bailleurs de fonds que sont le Canada, les États-Unis et le Japon ne se sont pas dotés d'objectifs d'APD globale au-delà de 2010. L'Union européenne (UE) constitue le seul groupe de pays ayant adopté des objectifs collectifs continus de revalorisation de l'aide au développement. Les pays de l'UE se sont engagés à rehausser l'APD en pourcentage du revenu national brut (APD/RNB) pour obtenir un ratio de 0,7% d'ici à 2015, et à consacrer 50% de toutes les augmentations à l'Afrique. Ils ont également promis qu'une plus grande part de l'APD serait destinée à l'Afrique subsaharienne, sans pour autant se fixer d'objectifs précis. Enfin, ils ont souhaité réserver entre 0,15% et 0,2% de leur RNB aux pays les moins avancés (PMA) – sans toutefois se fixer de nouvel objectif après l'arrivée à échéance de cet engagement en 2010.

L'initiative prise par l'Europe ne saurait venir à un moment plus essentiel afin de protéger et poursuivre les progrès engrangés dans les pays en développement. Les progrès sont bel et bien là, mais ils n'en sont pas moins vulnérables. Il n'y aurait donc pire moment qu'aujourd'hui pour se dédire de ses responsabilités internationales et tourner le dos à des impératifs tant stratégiques que moraux.

En accord avec la mission du rapport DATA de tenir les gouvernements responsables de leurs engagements, le rapport 2012 examine l'évolution des promesses phares de l'Europe en matière d'augmentation et d'efficacité de l'aide.

Pour l'Europe, touchée par une profonde crise économique, il ne sera pas aisé de s'acheminer vers ces objectifs. Mais cela n'est pas impossible non plus. Quatre pays de l'UE ont déjà un ratio APD/RNB supérieur à 0,7% (Luxembourg, Danemark, Suède et Pays-Bas) et les Pays-Bas ont récemment pris une décision courageuse en maintenant cette aide malgré d'importantes coupes budgétaires. Le Royaume-Uni, hôte du prochain G8 en 2013, s'est avéré un chef de file remarquable dans ses efforts pour atteindre les 0,7%. L'Irlande, qui présidera l'UE l'année prochaine, demeure également engagée malgré un contexte exceptionnellement difficile.

Avec le déclin de la croissance économique, le volume global qui sera nécessaire au respect des engagements européens en matière d'aide se réduit. Mais même ces cibles plus modestes ne pourront être atteintes si les États ne font pas preuve d'une plus forte volonté. Seuls quatre des États membres de l'UE-15 ont accru leur APD en 2011. Alors que l'UE n'a pour l'heure rempli ses engagements collectifs d'augmentation pour le continent africain d'ici à 2015 qu'à hauteur de 22,5%, elle devra montrer une grande ambition politique afin de poursuivre des augmentations régulières dans ce contexte économique atone.

Cette ambition est d'autant plus essentielle que c'est précisément en de telles périodes que les réputations nationales, la volonté internationale et les relations à long terme se forgent. Alors que l'UE négocie son prochain budget septennal pour la période 2014-2020, les États membres sont face à une occasion unique : appuyer les 51 milliards d'euros[vi] proposés pour l'aide au développement distribuée par l'UE et par la même occasion faire un pas de plus vers leurs propres objectifs de 0,7%.

Il reste à préciser que l'aide ne se suffit pas à elle-même. Les rentrées fiscales à l'échelon national sont dix fois supérieures à l'APD sur le continent africain[vii]. Le total des investissements directs à l'étranger (IDE) à destination de l'Afrique a augmenté de 300% entre 2000 et 2008, pour atteindre 51 milliards d'euros[viii]. Et si les IDE ont décliné de 2008 à 2010 du fait de la crise financière internationale, le FMI prévoit cependant un retour à d'importants niveaux d'investissements à l'avenir[ix]. Enfin, les transferts de fonds des migrants, le commerce et les capitaux privés de nature philanthropique jouent tous un rôle financier croissant.

Afin d'atteindre les gains nécessaires pour mettre définitivement fin à l'extrême pauvreté et pour évoluer vers un autre système que celui de l'aide, il sera nécessaire d'allier l'ensemble de ces ressources à un leadership efficace au sein des pays en développement, par le biais de budgets et de dépenses transparentes et justifiables. Mais si les recettes nationales sont l'avenir, l'aide continuera à jouer un rôle important pour accompagner cette transition.

Principaux résultats

Engagement envers l'aide au développement : une Europe résolument chef de file

L'UE est le seul groupe de pays (aux côtés de la Norvège) à avoir fixé un calendrier pour l'accomplissement de l'objectif des Nations unies de dédier 0,7% du RNB à l'APD d'ici à 2015. Globalement, l'UE contribue à plus de la moitié de l'APD mondiale : 54,1% de l'aide fournie par l'ensemble des bailleurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2011, provient des pays de l'UE[x]. Entre 2004 et 2011, l'UE est passé de 0,3% à 0,4% d'APD/RNB, soit 17,1 milliards d'euros supplémentaire[xi]. Le ratio de 0,4% d'APD/RNB de l'UE en 2011 était bien supérieur à la moyenne observée pour le CAD (0,3%), les États-Unis (0,2%), le Japon (0,17%) et le Canada (0,31%).

Malgré des hausses substantielles, l'UE n'a pas atteint les objectifs fixés

Les membres de l'UE avaient pris l'engagement collectif d'atteindre un ratio APD/RNB de 0,56% en 2010, avant de se hisser en 2015 à 0,7%. Cependant, collectivement, les États membres n'en étaient qu'à 0,42% en 2010, soit un déficit de 18 milliards d'euros[xii]. Si sept pays ont atteint ou dépassé leurs objectifs individuels à mi-parcours en 2010 – le Royaume-Uni, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, Chypre et Malte – d'autres sont bien à la traîne. L'Allemagne et l'Italie comptent pour près de la moitié du déficit total, à plus de 9 milliards d'euros, en dépit de timides hausses de l'aide en 2011. Pour la France et l'Espagne, les promesses non tenues se chiffrent à 3 milliards d'euros.

En 2011, l'APD globale de l'UE a baissé pour la première fois depuis 2002

En 2011, les mesures d'austérité budgétaires adoptées suite à la crise de la dette européenne ont commencé à peser sur l'aide accordée par les États membres de l'UE, l'APD diminuant pour la première fois depuis 2002[xiii]. Quatorze des 27 États membres ont de fait moins contribué entre 2010 et 2011, abaissant ainsi le ratio collectif APD/RNB de 0,42% à 0,40%[xiv]. Les pays ayant coupés les plus grandes parts de leurs APD ont été la Grèce (-39,3%), l'Espagne (-29,2%) et Chypre (-32,5%). L'Italie, qui a pourtant été l'un des pays européens les plus durement touché par la crise de la dette, a rehaussé son APD de 24,5% en 2011. La Belgique, l'Allemagne et la Suède ont été les seuls autres pays de l'UE-15 à accroître leur APD de 2010 à 2011. Toutefois, la majorité des nouveaux pays de l'UE-12 ont également augmenté leur APD entre 2010 et 2011. On retiendra à cet égard Malte, la Lituanie et la Roumanie qui ont tous augmenté leur aide au développement de plus de 20%.

FIGURE I : Part de l'APD globale en 2011

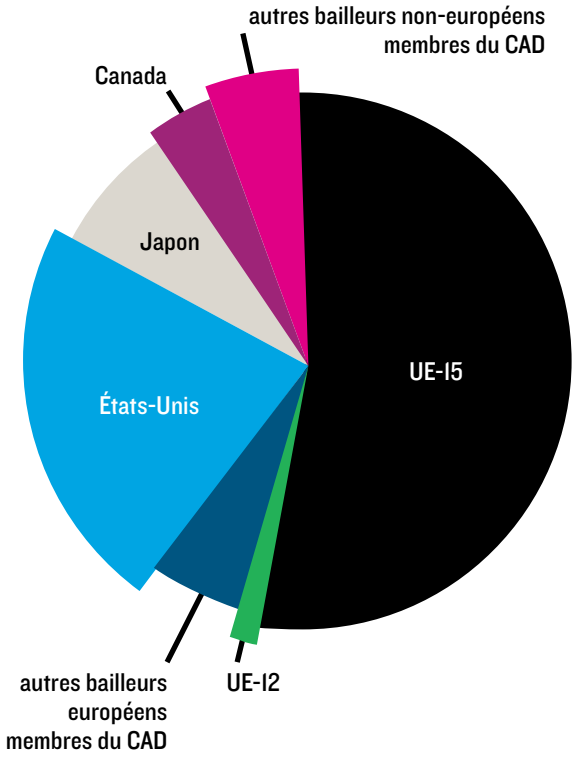

FIGURE 2 : Variation de l'APD globale, 2010–11

		2010 en M€ €	2011 en M€€	Variation 2010–11 en M€	Variation 2010–11 en %	Variation du RNB 2010-2011 en %
Bailleurs UE-15	Allemagne	9 773	10 127	354	3,6%	2,3%
	Autriche	810	765	-45	-5,5%	4,2%
	Belgique	1 895	1 918	23	1,2%	3,7%
	Danemark	2 159	2 143	-17	-0,8%	2,7%
	Espagne	4 294	3 038	-1 256	-29,2%	-0,5%
	Finlande	1 059	1 013	-46	-4,3%	0,6%
	France	8 766	8 479	-286	-3,3%	1,8%
	Grèce	392	238	-154	-39,3%	-7,9%
	Irlande	671	650	-21	-3,1%	-2,8%
	Italie	2 117	2 635	518	24,5%	1,4%
	Luxembourg	314	297	-17	-5,4%	0,2%
	Pays-Bas	4 478	4 461	-16	-0,4%	1,1%
	Portugal	496	481	-15	-3,0%	-2,1%
	Royaume-Uni	9 834	9 751	-83	-0,8%	1,2%
	Suède	3 650	3 903	253	6,9%	5,3%
Bailleurs UE-12	Bulgarie	33	35	2	6,1%	3,0%
	Chypre	41	28	-13	-32,5%	1,0%
	Estonie	15	18	3	18,0%	5,5%
	Hongrie	91	101	10	11,4%	-0,7%
	Lettonie	13	14	1	9,7%	3,0%
	Lituanie	30	38	8	27,6%	3,4%
	Malte	11	15	4	41,0%	2,2%
	Pologne	298	300	2	0,6%	4,8%
	Slovaquie	60	62	2	3,4%	4,1%
	République tchèque	186	184	-2	-1,0%	5,2%
	Roumanie	91	118	27	29,0%	3,5%
	Slovénie	46	45	-1	-2,8%	0,2%
	Bailleurs UE-15	50 709	49 900	-808	-1,6%	1,4%
	Bailleurs UE-12	915	957	42	4,6%	3,7%
	Bailleurs UE-27	51 624	50 857	-767	-1,5%	1,6%

FIGURE 3 : Part de l'APD globale accordée à l'Afrique (niveaux d'APD en 2011)

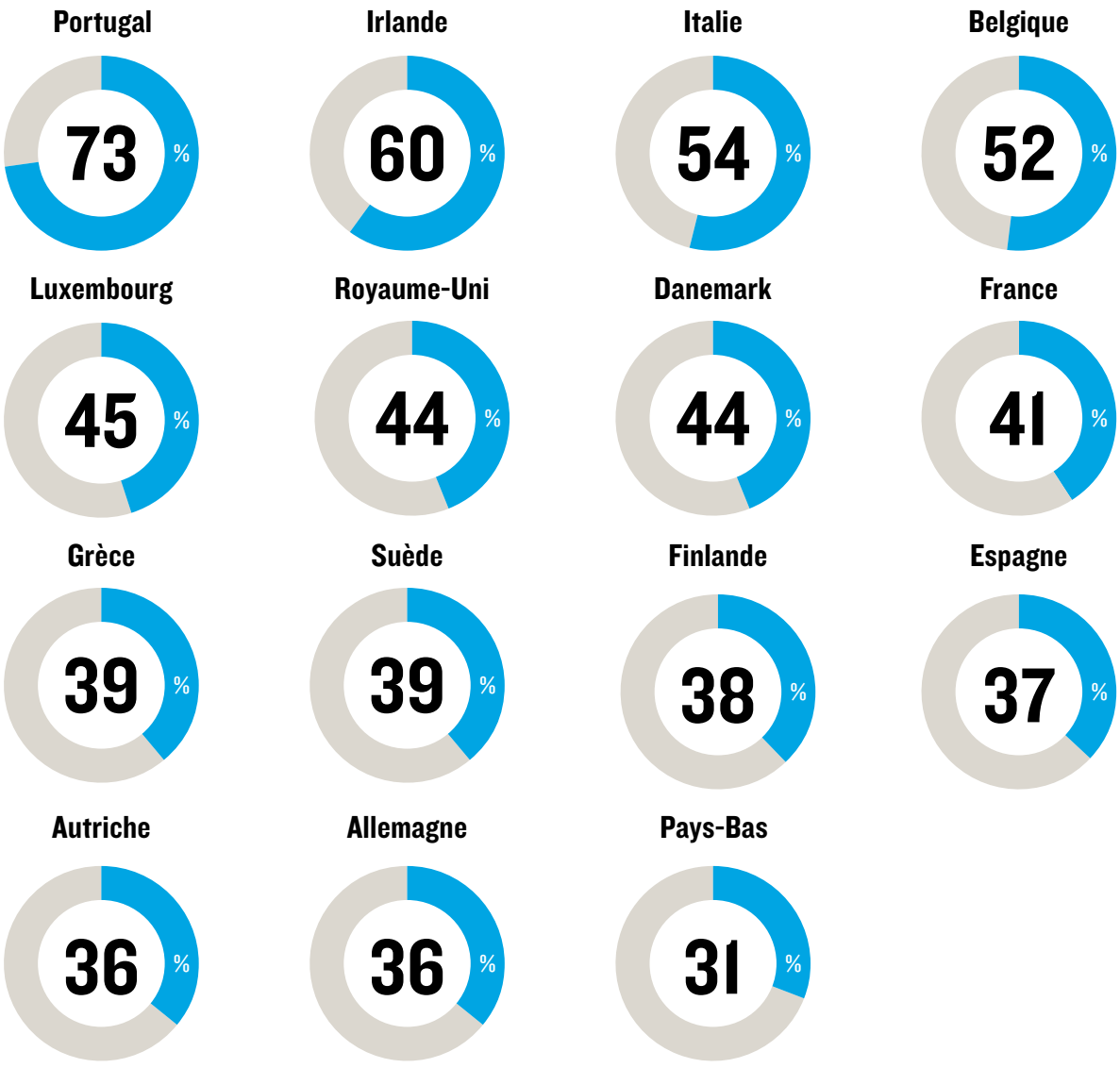

L'engagement de l'UE envers l'Afrique est en perte de vitesse

Alors que la performance européenne est mitigée vis-à-vis des promesses sur l'aide au niveau mondial, les résultats collectifs obtenus jusqu'à présent en ce qui concerne les objectifs ciblant l'Afrique sont calamiteux. Entre 2004 et 2010, l'APD de l'UE-15 accordée à l'Afrique subsaharienne n'a progressé que de 5,04 milliards d'euros, ce qui est bien inférieur à l'augmentation originellement visée de 15,58 milliards d'euros. Et si Gleneagles avait mis une emphase toute particulière sur l'Afrique subsaharienne, l'UE a fait le choix de prendre un engagement concernant l'Afrique dans sa globalité (Afrique du nord et subsaharienne), en décidant que 50% de l'augmentation de l'APD des pays européens devra bénéficier à ce continent[xv].

L'UE fait de cet engagement un but collectif et ne demande pas explicitement à chaque État membre de le faire sien. Néanmoins, pour mesurer les progrès vis-à-vis de cet objectif, ONE part sur la base d'une « division juste » des efforts et applique la cible d'augmentation de 50% à chaque États membres de l'UE-15. Sur cette base, si en 2010 le Danemark, l'Irlande et le Luxembourg ont atteint leur juste part de l'effort envers l'Afrique, l'Allemagne et l'Italie ont à déplorer les plus grands écarts de volumes par rapport à ces objectifs. L'Italie, tout comme les Pays-Bas, accordait d'ailleurs purement et simplement moins d'APD à l'Afrique en 2010 qu'en 2004. Espagne, Grèce et Autriche ont aussi largement manqué leur cible d'APD vers l'Afrique.

L'UE s'étant engagée à l'échelle du continent africain[xvi], il sera important de s'assurer que la région subsaharienne continue à bénéficier d'une large part de cette aide et ce même au lendemain du Printemps arabe en Afrique du nord, puisque les pays de l'Afrique subsaharienne continuent d'avoir les besoins de financement les plus importants.

FIGURE 4 : Objectifs de l'UE-15 envers l'Afrique pour 2010 et 2015

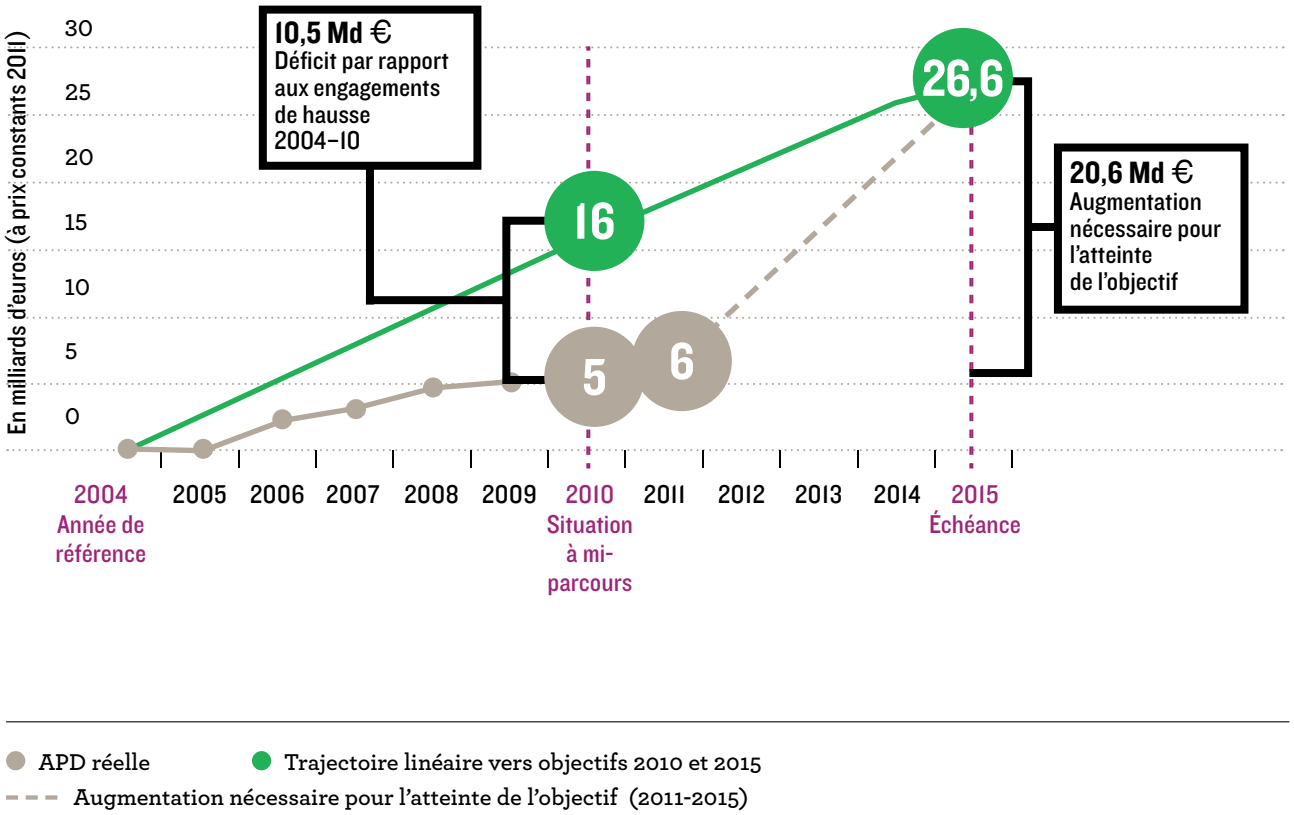

L'UE n'a pas maintenu son volume d'aide accordée aux pays les moins avancés

En novembre 2008, l'UE s'était engagée collectivement à accorder un ratio APD/RNB compris entre 0,15% et 0,20% à destination des PMA à l'horizon 2010. Après de substantielles hausses dès 2004, les pays de l'UE-15 atteignaient un niveau de 0,14% de leur RNB en 2010. Si l'on y ajoute l'allègement de la dette, l'UE-15 a tenu sa promesse de 0,15% en 2010, avant de retomber à 0,14% l'année dernière[xvii]. Alors que nous nous engageons dans la dernière ligne droite vers les OMD, l'UE doit s'assurer qu'elle priorisera les PMA jusqu'en 2015.

FIGURE 5 : APD UE-15 accordée aux PMA en pourcentage du RNB

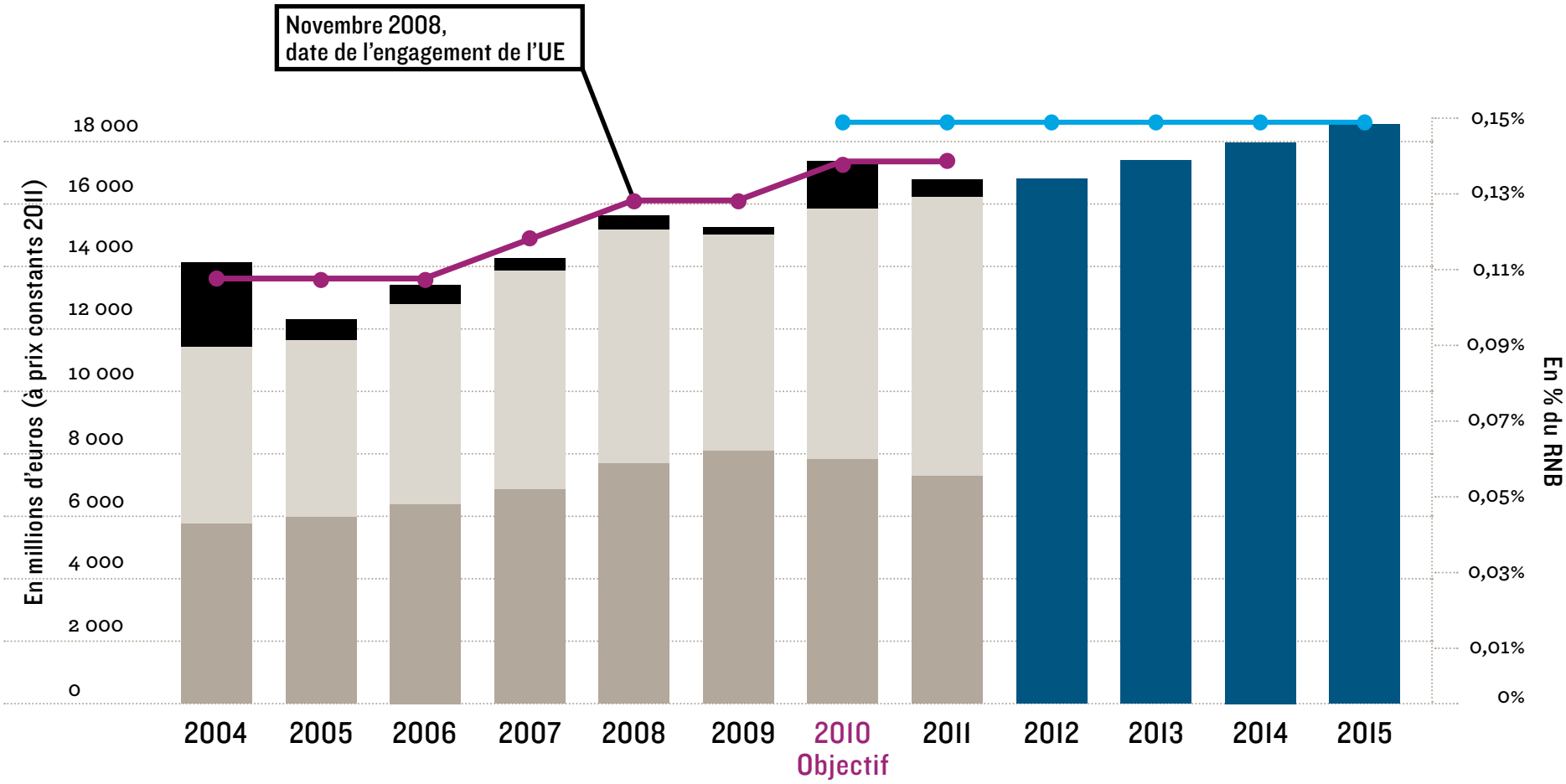

*Comme les déboursements multilatéraux peuvent varier de manière considérable d'année en année, ONE utilise la moyenne des déboursements multilatéraux de 2004 et 2005 pour établir une référence de progrès pour chaque pays.

FIGURE 6 : Augmentations nécessaires pour les États membres en vue des objectifs 2015

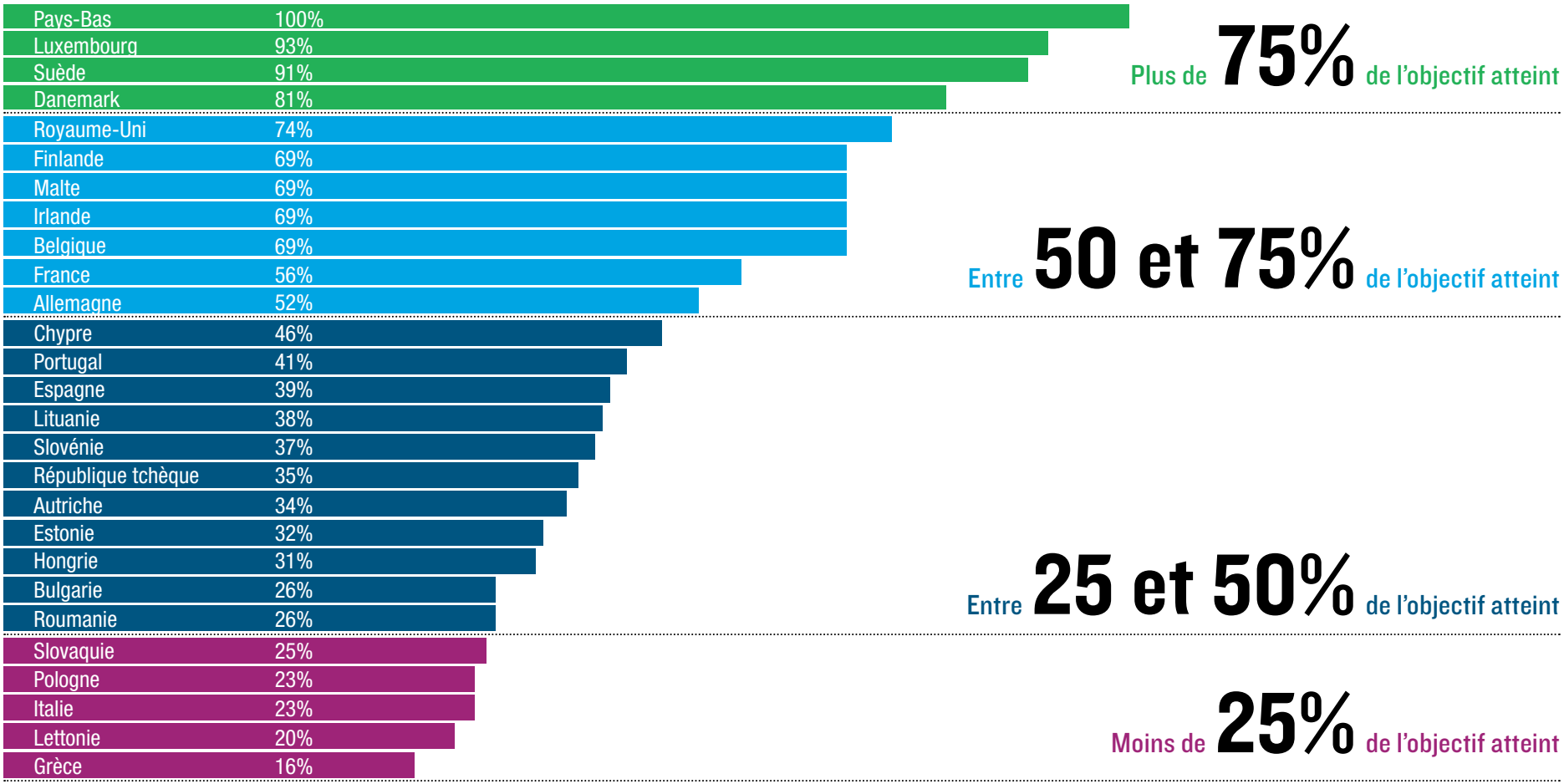

Atteindre les engagements en 2015 nécessitera des hausses sans précédent

L'UE devra accroître son APD globale de 42,93 milliards d'euros entre 2011 et 2015 si elle souhaite atteindre son objectif total de 93,78 milliards. En 2011, elle n'en était qu'à 54,2% de son objectif collectif pour 2015, se plaçant ainsi bien en-deçà des chiffres de 2010. Alors que la crise de la dette se propage dans la région, les États membres continueront sans doute à adopter des mesures d'austérité, rendant donc d'autant plus difficile la préservation des financements de l'aide au développement et la poursuite des revalorisations continues, notamment dans le cadre des négociations budgétaires pour le prochain budget développement de l'UE. Mais alors que nous nous engageons dans la dernière ligne droite vers les OMD, il est d'autant plus vital de tenir ces promesses et de mettre en œuvre des politiques intelligentes et coordonnées afin d'aider les pays pauvres à réaliser leurs ambitions de développement. En vue d'atteindre les objectifs fixés, les États membres ne s'étant pas doté de calendriers détaillés devraient définir des feuilles de route pour les trois prochaines années. Les décideurs, en prenant des actions fortes, permettront aux pays de reprendre le bon chemin.

Concernant les objectifs pour l'Afrique, l'UE-15 devra rehausser son APD de 20,62 milliards d'euros entre 2011 et 2015. Seules 22,5% des hausses promises à l'Afrique pour la période 2004-2015 ont été atteintes pour l'instant.

FIGURE 7 : Augmentations d'APD nécessaires pour l'UE-15 en vue des objectifs Afrique 2015

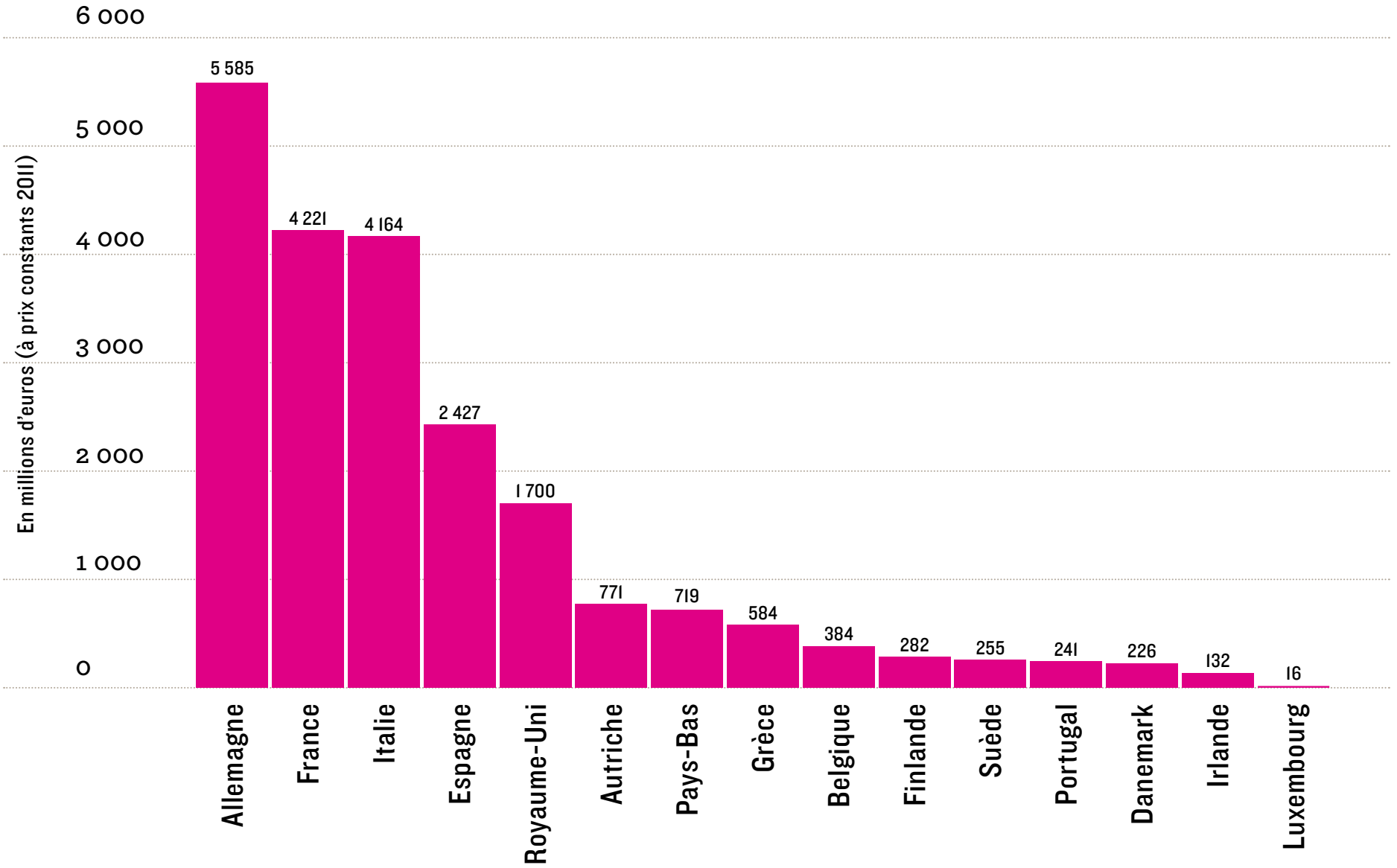

FIGURE 8 : État d'avancement de l'UE-15 en 2011, en vue des objectifs 2015

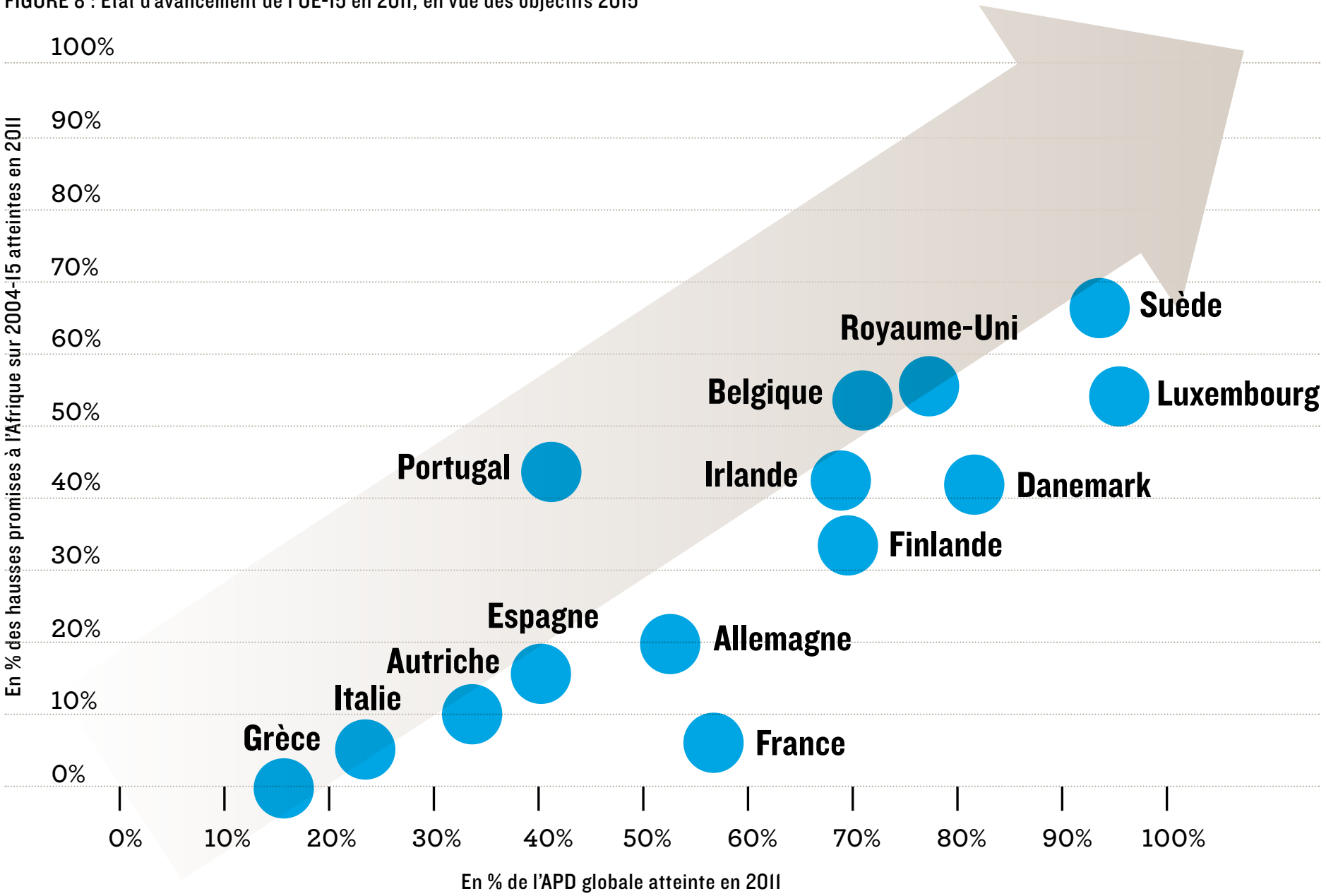

Les données UE-12 sur l'APD accordée à l'Afrique ne sont pas encore disponibles pour 2011 et les données pour les années précédentes sont incomplètes.
Les Pays-Bas ne sont pas inclus dû à l'évolution négative de leur objectif Afrique et ne figurent donc pas dans le graphique.

La transparence et l'obligation de rendre des comptes sont essentielles pour tirer le meilleur parti de maigres ressources

Tandis que les États continuent à faire face à des contraintes en termes de ressources, bon nombre de pays sont soumis à une pression accrue : celle de démontrer la valeur des investissements consentis en faveur du développement, faisant ainsi des progrès en matière d'efficacité de l'aide une nécessité d'autant plus impérieuse.

Pour réaliser ces améliorations, les bailleurs, ainsi que les bénéficiaires de cette aide, peuvent consentir des efforts pour accroître la transparence et la justification des financements en faveur du développement. Les bailleurs de fonds devraient publier des informations relatives à l'aide au développement au moment le plus opportun, informations exhaustives et comparables, et ce conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). À l'heure actuelle, seuls huit des pays de l'UE-15 ainsi que les institutions de l'UE sont signataires de l'IITA. Ensemble, ils représentent 21% des flux mondiaux en matière de financements publics du développement[xviii]. De leur côté, les pays en développement devraient accroître leur transparence budgétaire en publiant des informations et en impliquant leurs citoyens dans toutes les étapes du processus budgétaire, garantissant ainsi leur participation et acceptation jusqu'au niveau local. S'agissant de la gouvernance des ressources naturelles, il convient également de renforcer la transparence et la reddition de comptes, afin que les citoyens puissent demander à leurs gouvernements de justifier l'utilisation qui est faite des ressources pétrolières et minières nationales. C'est en valorisant au mieux les revenus tirés de ces ressources que les États pourront accroître leur soutien à d'autres secteurs tels que la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Des décisions majeures seront prises cette année, jetant ainsi les bases de progrès plus conséquents. L'année dernière, les États ont réaffirmé leur engagement envers les principes d'efficacité de l'aide au développement à Busan. Ils ont également accepté d'accroître la transparence de l'aide, d'améliorer la justification de la gestion des ressources publiques, d'assurer un suivi national des résultats enregistrés. Les pays devraient œuvrer à traduire ces accords en engagements clairs, axés sur les résultats, qui puissent être examinés sur une base annuelle. De plus, l'UE jouit d'une occasion unique cette année : celle de pouvoir apporter la touche finale à une loi obligeant les sociétés des industries extractive et sylvicole à faire part des paiements versés aux gouvernements des pays où elles sont présentes. Si cette loi venait à être adoptée, il s'agirait là d'une innovation majeure au plan législatif, qui permettrait de braquer le feu des projecteurs sur des flux financiers conséquents, et de s'assurer que des ressources supplémentaires soient affectées à des interventions d'importance vitale.

Le prochain budget septennal de l'UE : une opportunité essentielle pour le développement

Alors que nombre de gouvernements européens envisagent de réduire leurs dépenses bilatérales de développement, l'Union européenne négocie actuellement son prochain budget septennal, le Cadre financier pluriannuel (CFP), dont les ressources seront en grande partie consacrées à la résolution de la crise économique européenne. Néanmoins, les propositions actuelles de la Commission européenne (CE) intègrent également des ressources importantes (51 milliards d'euros[xix]) qui seront allouées à l'aide au développement.

Ce budget couvre la période 2014-20, définissant ainsi le financement des années 2014 et 2015, charnières en ce qui a trait aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ainsi que le financement des cinq années suivantes. Il sera indispensable de s'assurer, lors des négociations qui auront lieu dans les prochains mois, que l'UE contribue aux objectifs collectifs en augmentant son APD dans les années à venir. Dans la mesure où les États membres incluent l'aide au développement européenne dans leur APD individuelle, la décision sur le CFP aura une répercussion directe sur l'atteinte, ou non, par les États membres de leurs objectifs individuels pour 2015. Plus la part du budget développement de l'UE sera conséquente, plus la proportion que les États membres pourront comptabiliser au titre de leurs contributions sera importante.

Augmentations proposées dans le budget développement de l'UE

En moyenne, entre 2005 et 2010, l'aide au développement a représenté 8% du budget européen. La proposition initiale pour l'aide extérieure figurant au CFP 2014-20 se monte à 100 milliards d'euros, dont la majeure partie sera de l'APD. Cette proposition de 100 milliards d'euros comprend 70 milliards alloués au budget « l'Europe dans le monde » dont 21 milliards d'euros pour les pays en développement (dans le cadre de l'Instrument de financement de la coopération au développement, ICD). La proposition représente une augmentation de 25% par rapport aux niveaux actuels (en prix constants 2011). Les 30 milliards d'euros restants transiteront par le Fonds européen de développement (FED), instrument distinct dédié uniquement aux pays de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifique (une augmentation de 13% par rapport aux niveaux FED existants, avec pour référence les prix 2011)[xx]. Ensemble, le FED et l'ICD représentent 51 milliards d'euros. Le rapport se concentre sur ces deux instruments d'aide au développement.

En 2011, les États membres de l'UE ont fait transiter 21,5%[xxi] de la totalité de leur aide au développement par les institutions européennes[xxii], faisant de l'UE le quatrième bailleur d'aide au monde en termes de volume. Comme l'illustre la figure 9, les États membres aux budgets d'aide les plus modestes font généralement transiter une plus grande proportion de leur APD par l'UE, tandis que les États membres qui disposent de programmes bilatéraux plus importants y affectent une part moins conséquente de leur aide au développement.

FIGURE 9 : Part de l'aide mondiale transitant par les institutions européeenes en 2011, par bailleur européen*

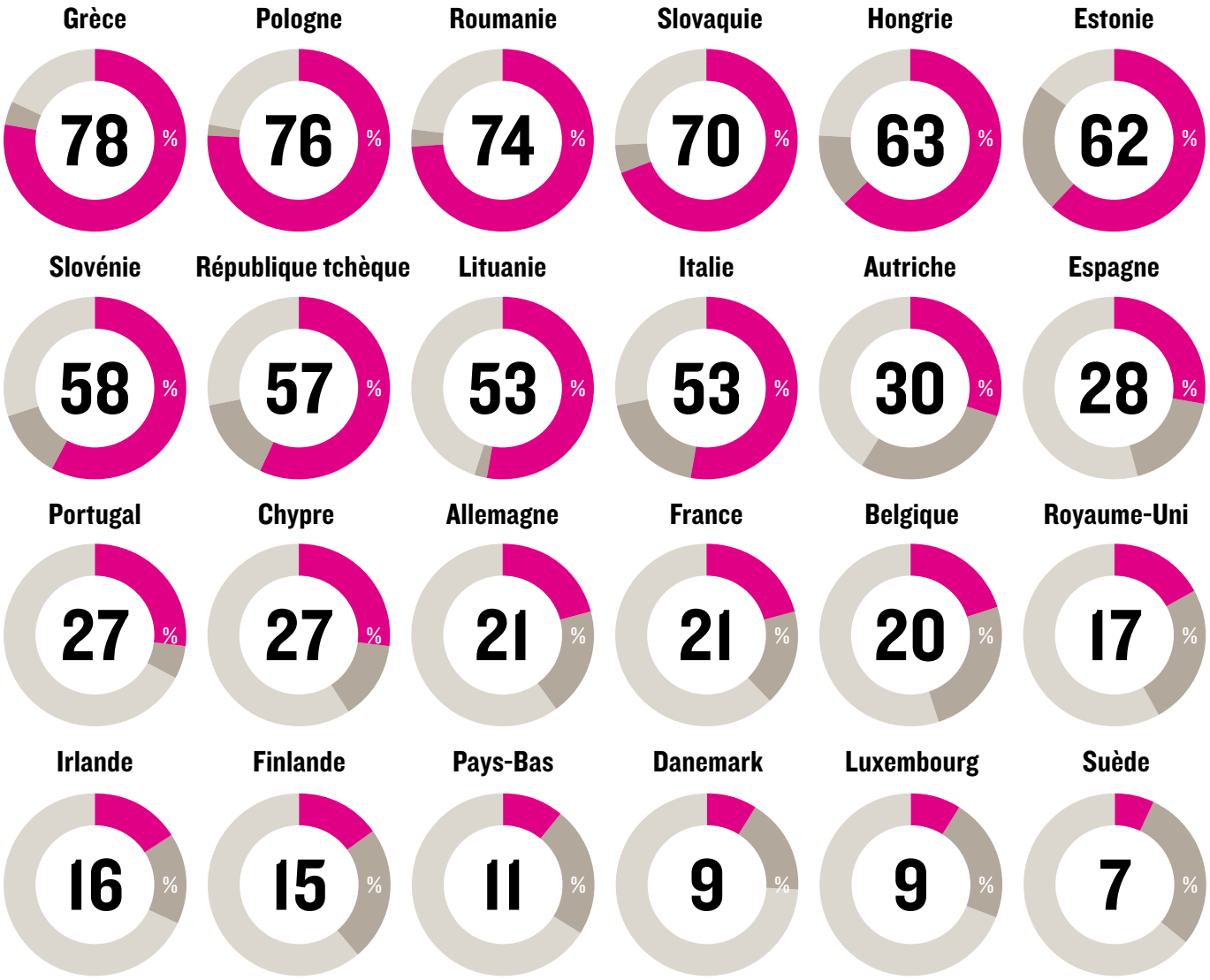

* Pas de données disponibles pour la Bulgarie, la Lettonie et Malte. Les données utilisées pour Chypre, la Lituanie et la Roumanie sont les données d'APD globale de 2010.

Les augmentations proposées dans le CFP seront essentielles pour renforcer les efforts consentis par les États membres afin d'atteindre leurs objectifs d'aide au développement d'ici à 2015.

Comme l'indique la figure 10, si l'augmentation envisagée était déjà mise en place, en se fondant sur les chiffres APD 2011, les États membres seraient plus proches de leur objectifs APD/RNB[xxiii]. De plus, l'impact des niveaux budgétaires CFP (c'est-à-dire l'effet de levier) est plus marqué pour les États membres dont les budgets d'aide au développement sont plus modestes et qui font transiter une grande partie de leur APD par les institutions européennes, tels que le Portugal (APD globale en pourcentage du RNB passant de 0,29% en 2011 à 0,33%), la Pologne (de 0,08% à 0,12%) ou l'Irlande (de 0,52% à 0,55%) ; et pour les nouveaux membres de l'UE de taille plus modeste , telles que la Slovénie (passant de 0,13% à 0,2%) et Chypre (passant de 0,16% à 0,22%). Les plus importants bailleurs de fonds parmi les États membres de l'UE peuvent jouer sur un effet de levier global important pour l'atteinte de l'objectif européen des 0,7%, comme leurs contributions restent relativement peu élevées, même dans le CFP proposé pour 2014-2020.

FIGURE 10 : APD 2011 et effet de levier du CFP 2015

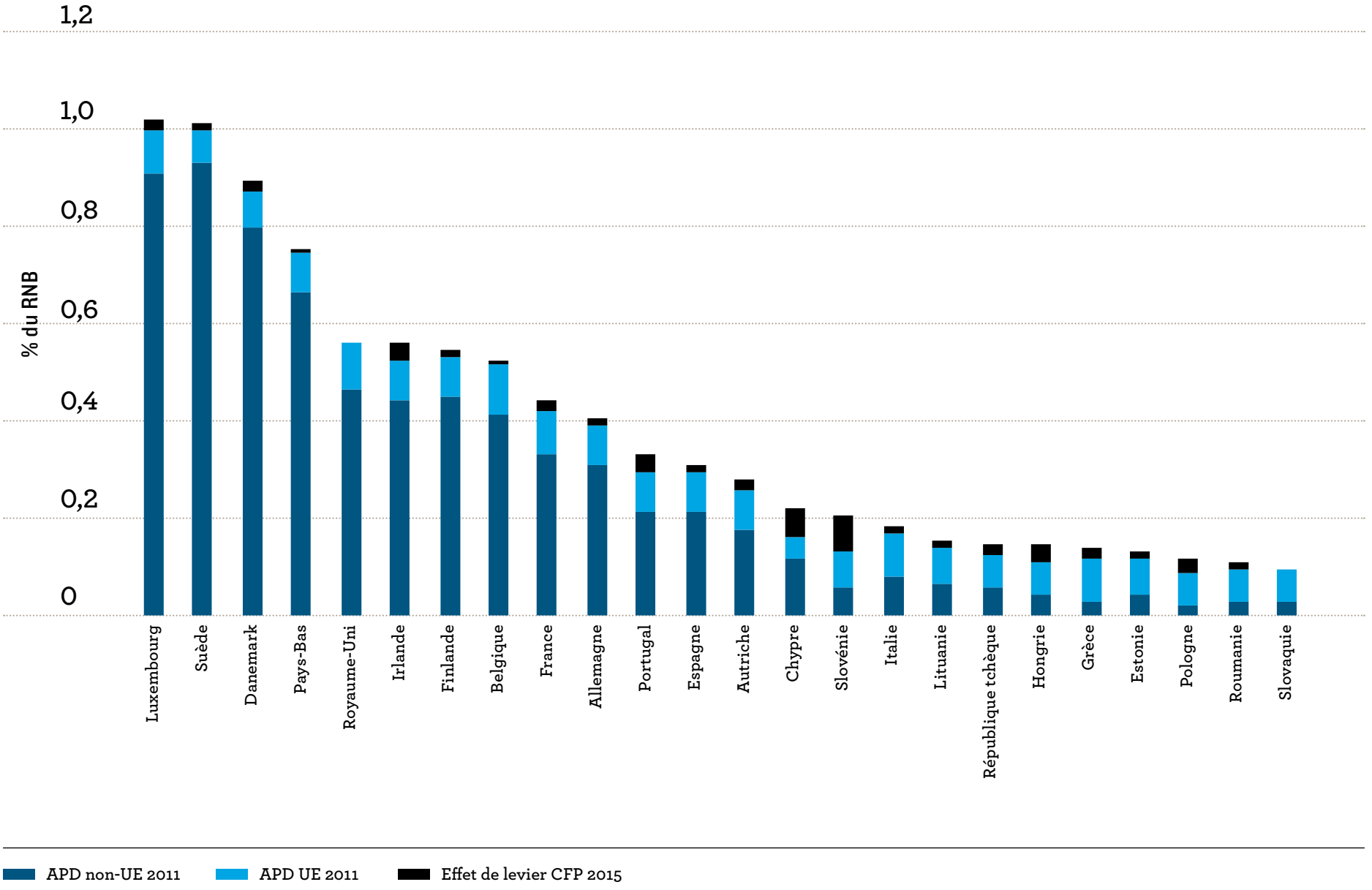

Aperçu des programmes d'aide et politiques spécifiques de l'UE

L'aide au développement de l'UE est essentiellement délivrée de deux manières :

- **La dépense extérieure au sein du budget européen :**
  L'un des cinq domaines budgétaires de l'UE, le chapitre 4 : « l'Europe dans le monde », est consacré aux programmes extérieurs. On y trouve deux grands fonds de développement à caractère géographique : l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) pour l'Asie, l'Amérique latine et le Moyen-orient, et l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) pour l'Afrique du nord et l'Europe de l'est. Le budget « l'Europe dans le monde » apporte un financement thématique supplémentaire (par exemple en matière éducative ou sanitaire) afin de contribuer à la réalisation des OMD : il prévoit également des ressources pour soutenir les droits de l'homme, la démocratie, l'aide humanitaire, la stabilité et la prévention des conflits ainsi que pour l'intégration de nouveaux États membres potentiels de l'UE. Les propositions pour le budget 2014-2020 visent à allouer la part la plus importante d'APD à l'ICD.

- **Le Fonds européen de développement (FED) :**
  Le FED contribue au soutien des pays de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) grâce à des programmes régionaux et nationaux. L'UE gère le FED au nom des États membres. Bien que le FED soit financé par des cotisations volontaires (et non par le budget de l'UE), les négociations portant sur le budget du FED et de l'UE ont lieu en concomitance. Les propositions du FED représentent 30 milliards d'euros pour la période 2014-20.

L'aide au développement de l'UE dote à la fois les États membres et les pays partenaires d'un certain nombre d'avantages concrets et comparatifs :

- **La coordination des bailleurs de fonds :** l'UE joue souvent le rôle de coordinateur dans des pays où plusieurs États membres ont une forte présence. En 2011, l'UE a lancé une stratégie de programmation conjointe dans les pays en développement. Les institutions de l'UE jouent également un rôle essentiel dans la coordination de projets à grande échelle, tout particulièrement pour ceux qui nécessitent des investissements très lourds (les infrastructures par exemple) en coopération avec l'Union africaine et les organes sous-régionaux africains.

- **Une aide à long terme et prévisible :** le cycle budgétaire inhabituellement long de l'UE (cycle septennal) lui permet de prendre des engagements de partenariats étendus et aide à renforcer la prévisibilité de l'aide.

- **Une influence d'envergure :** grâce au réseau de l'UE, fort de 136 délégations dans le monde, les institutions européennes disposent de programmes dans pratiquement tous les pays en développement. Ainsi, le budget de l'aide au développement de l'UE permet aux États membres d'apporter leur soutien à des pays où ils ne sont pas physiquement présents. Cela revêt une importance toute particulière pour les États fragiles ou en situation de post-conflit.

- **Une action collective :** l'approche régionale de l'UE permet à ses fonds de développement de renforcer des objectifs politiques, au-delà de la portée individuelle de chaque État membre (tels que l'intégration régionale, le développement du commerce et le maintien de la paix) ainsi que des mécanismes de réaction souples tels que l'Initiative OMD de l'UE, forte d'un budget d'un milliard d'euros[xxiv].

La figure 11 illustre la répartition géographique de l'aide de l'UE. Au titre des propositions existantes formulées par la Commission dans le cadre du CFP, le budget d'aide alloué aux pays les plus pauvres augmenterait de manière significative. La proposition de la Commission signifierait également la suppression de l'aide bilatérale aux gouvernements de 19 pays à revenus intermédiaires ou supérieurs en Asie et en Amérique latine.

FIGURE II : Aide au développement de l'UE par région (2008-10)[xxv]

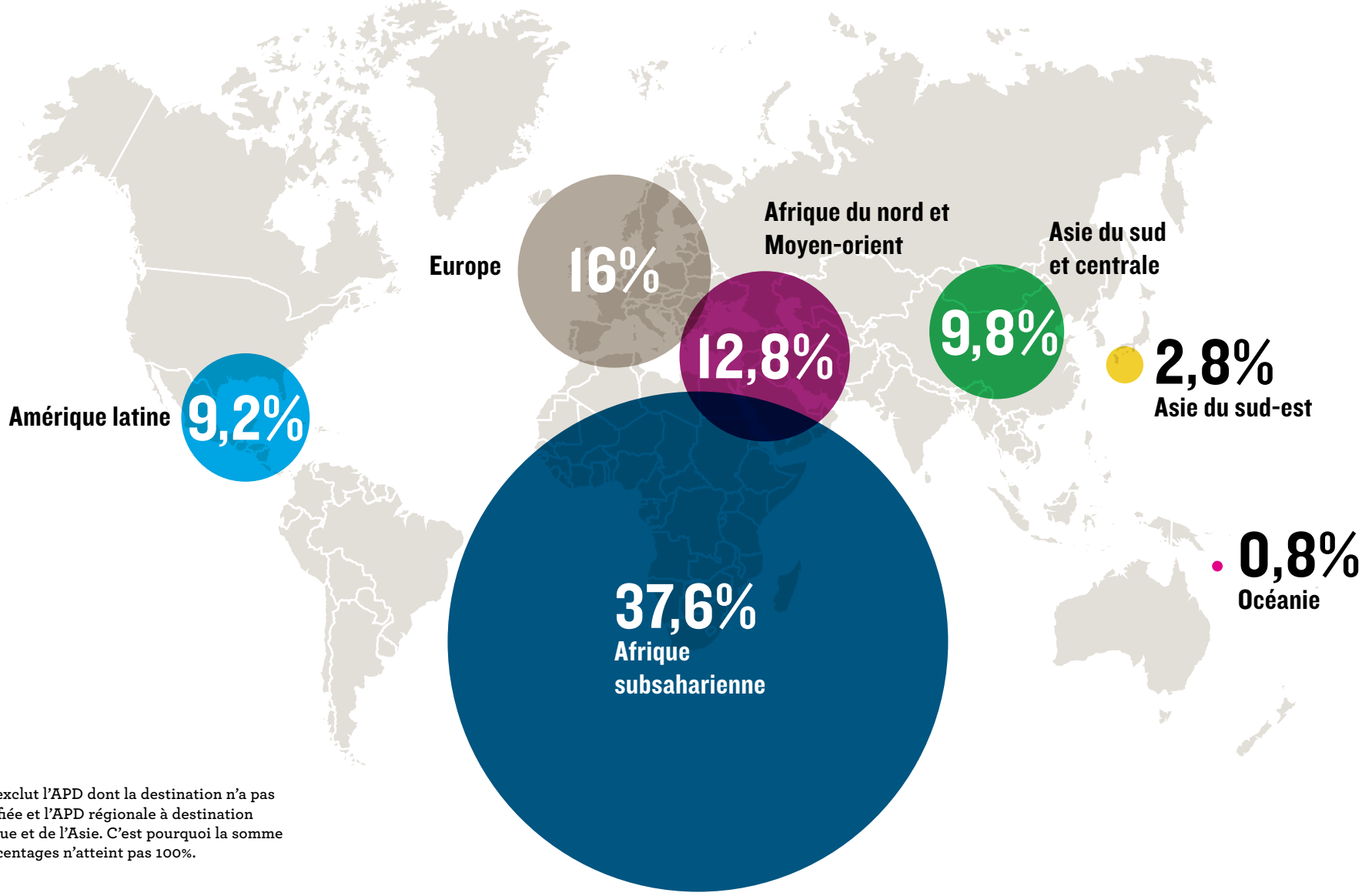

La carte exclut l'APD dont la destination n'a pas été spécifiée et l'APD régionale à destination de l'Afrique et de l'Asie. C'est pourquoi la somme des pourcentages n'atteint pas 100%.

France

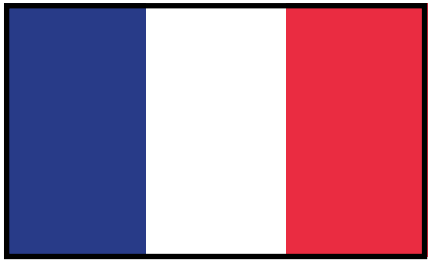

APD EN 2011 (VARIATION 2010–11)

GLOBALE

8,48 Md€ (-3,3%)

ACCORDÉE À L'AFRIQUE

3,49 Md€ (-13,5%)

ACCORDÉE À L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE (ASS)

2,85 Md€ (-15,8%)

APD GLOBALE/RNB EN 2011

0,42%

OBJECTIFS 2015

GLOBALE

15,06 Md€

AFRIQUE

7,71 Md€

POURCENTAGE DES ENGAGEMENTS DE HAUSSE DE L'APD POUR L'AFRIQUE ATTEINT EN 2011

7,2%

POURCENTAGE DE L'APD GLOBALE TRANSITANT PAR LES INSTITUTIONS DE L'UE

20,7%

Progrès de la France entre 2004 et 2011

Entre 2004 et 2011, la France a accru son aide au développement pour le continent africain de 10,4% (328,2 millions d'euros) ; son aide vers la région subsaharienne a augmenté de 19% (454,6 millions d'euros), tandis que la hausse de son APD globale était de 42,2% (2,52 milliards d'euros)[xxvi]. Cependant ces progrès sont insuffisants pour que la France remplisse ses engagements.

Dans le cadre des engagements de l'Union européenne (UE), la France s'est fixé un objectif intermédiaire en 2010 à 0,51% qu'elle n'a pas atteint. En effet, l'APD globale allouée en 2010 ne représentait que 0,44% du RNB[xxvii]. La France s'est également engagée à atteindre 5,27 milliards d'euros d'APD à l'Afrique en 2010 (ce qui représente 50% de l'augmentation nécessaire pour atteindre son objectif intérimaire[xxviii]), or seuls 4,03 milliards d'euros ont réellement été octroyés au continent africain. Entre 2004 et 2010, la France n'a donc honoré que 41,2% de la hausse de l'APD promise pour l'Afrique. Depuis, entre 2010 et 2011, l'aide pour l'Afrique a diminué de 543,2 millions d'euros[xxix].

La France a cependant joué un rôle remarquable dans le financement de la santé. Entre 2004 et 2011, elle a contribué à hauteur de 226,6 millions d'euros à l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI)[xxx]. Pendant la même période, elle a versé 2,04 milliards d'euros au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dont elle est le deuxième contributeur après les États-Unis[xxxi]. Pour l'agriculture, la France a promis 1,55 milliards d'euros entre 2009 et 2011 dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire (AFSI)[xxxii] ; or, à cette date, seuls 0,78 milliard d'euros ont été décaissés[xxxiii]. La France ne contribue pas au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP).

En 2010, la France a adopté pour la première fois une stratégie décennale, le document cadre « Coopération au développement : une vision française »[xxxiv]. Cette stratégie différencie les pays selon leur niveau de développement et leur situation politique et, selon les catégories, prévoit différents modèles de partenariat. Elle fixe également l'objectif de concentrer ses moyens bilatéraux les plus concessionnels dans 14 pays pauvres d'Afrique subsaharienne[xxxv]. Lors de sa double présidence des sommets du G8 et du G20 en 2011, la France a élevé le financement des infrastructures en Afrique et la lutte contre la volatilité des prix alimentaires au rang de priorités.

Efficacité de l'aide

Le pays a aussi assuré le lien entre le G8, le G20 et le forum sur l'efficacité de l'aide de Busan. Cependant, le classement relatif à la qualité de l'aide QuODA, basé sur les données de 2009 et 2010, révèle des résultats insatisfaisants pour la France sur 3 des 4 critères retenus par l'étude. Le meilleur classement de la France, 14e sur les 31 donateurs évalués, concerne les efforts de « maximisation de l'efficacité ». Son score le plus faible concerne la catégorie « transparence et apprentissage », dans laquelle la France se situe à la 28e place.

Bien que la France fasse partie des donateurs européens les moins prévisibles en termes de décaissements, elle a fait beaucoup de progrès en ce qui concerne le déliement de son aide. En 2010, 95% de son aide était déliée. En sus, l'aide française devient de plus en plus utile aux pays récipiendaires. Entre 2005 et 2010, la part de l'aide française versée sous forme d'aide-pays programmable (APP)[xxxvi] a presque doublé, de 28% à 53%[xxxvii]. Cependant, il reste beaucoup de chantiers à la France pour améliorer l'efficacité de son aide. A titre d'exemple, elle pourrait continuer d'accroître la part d'APP et adhérer à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

Renforcer l'impact

Avec sa stratégie décennale de coopération au développement, la France entend améliorer l'efficacité de l'aide grâce à des modèles de partenariats différenciés. Elle a également lancé un certain nombre de projets et de partenariats novateurs à grand potentiel : des formations de haut niveau pour futurs managers (exemple : école d'ingénieurs 2iE à Ouagadougou), des projets de recherche sur la nutrition (comme Nutrimad à Madagascar), des projets agricoles dans le secteur privé (telle la Laiterie du Berger au Sénégal) ainsi qu'un forfait obstétrical en Mauritanie. La France vise aussi à améliorer les partenariats avec d'autres bailleurs bilatéraux, notamment avec la KfW, la banque de développement allemande. Sans oublier le rôle important que joue le pays au sein de l'Union européenne, par exemple en tant que 2ème contributeur le plus important au FED.

La stratégie française cherche non seulement un meilleur alignement avec les principes d'efficacité de l'aide, mais aussi une évolution vers une approche centrée sur « l'efficacité de politiques de développement dont l'aide extérieure n'est qu'une des modalités ». L'idée ici est de porter « une attention accrue […] à la mesure des résultats des politiques des pays bénéficiaires combinant des appuis divers et de leurs effets durables sur les processus de développement en complément de l'attention portée aux modalités administratives de mise en œuvre de l'aide publique au développement » [xxxviii]. Pour que les mécanismes aient un impact au-delà de l'APD traditionnelle, la France appuie l'Initiative de soutien à la croissance en Afrique en s'engageant à hauteur de 2,5 milliards d'euros sur cinq ans. Alliant APD et ressources de marché (prêts, garanties, capital risque), l'objectif poursuivi est d'aider à financer le développement.

La France effectue déjà un suivi des résultats de son aide au développement, obtenus à la fois grâce aux contributions bilatérales et celles aux organisations multilatérales[xxxix]. On notera en particulier les avancées suivantes :

- De 2007 à 2009, l'aide française a permis un **accès à l'eau potable** pour 4,9 millions d'hommes et de femmes et un accès à l'assainissement pour 2,9 millions de personnes[xl].
- Entre 2002 et 2010, grâce aux contributions de la France au Fonds mondial, plus de 525 000 personnes vivant avec le VIH ont bénéficié d'une **thérapie antirétrovirale**, 24 millions de **moustiquaires** ont été distribuées et 1,6 million de **cas de tuberculoses ont été pris en charge**.
- La France est le principal contributeur à Unitaid, qui fin 2010 effectuait la prise en charge médicale de trois quarts des enfants **recevant un traitement contre le VIH/sida** dans le monde.

Principales tendances de l'aide française

Deux tendances dominent l'aide publique française. Premièrement, une part décroissante de l'aide publique française correspond à un véritable effort financier pour le budget de l'Etat. L'effort financier[xli] a reculé entre 2008 et 2010, passant de 76% à 72%. Alors que le Royaume-Uni (effort financier de 99% en 2010) ou l'Allemagne (82%) distribuent plus largement leur aide sous forme de dons, la hausse de l'aide publique française est essentiellement due à l'explosion du nombre de prêts. Les prêts bilatéraux français ont augmenté de 400% de 2008 à 2012[xlii]. Ces prêts sont, en moyenne, de moins en moins bonifiés depuis 2008[xliii].

Cette tendance est allée de pair avec une réduction de l'aide destinée aux pays les plus pauvres qui ne peuvent bénéficier que d'outils hautement concessionnels ou de prêts non-souverains : sur la même période, les subventions bilatérales, l'instrument crucial pour intervenir dans les secteurs sociaux des pays les moins avancés, ont été réduites de 13%[xliv].

Autres flux financiers

La France s'est positionnée comme chef de file de la mobilisation de financements innovants pour le développement[xlv] avec l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion en 2005 au bénéfice d'Unitaid et la promotion d'une taxe sur les transactions financières (TTF) au sein du G20 et de l'Union européenne[xlvi]. Sur l'impulsion de la France, Bill Gates a également présenté au G20 des propositions pour mobiliser davantage de ressources pour le développement, notamment sous la forme de financements innovants.

L'Etat français s'est engagé à lever 1,26 milliard d'euros à destination des financements précoces pour le climat (*Fast Start Finance*) pour la période 2010-12 dont 844,9 millions d'euros ont déjà été versés à ce jour. Ces fonds contribueront aux efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement.

En 2010, les flux d'investissements directs à l'étranger (IDE) de la France à destination de l'Afrique subsaharienne ont atteint 910 millions d'euros (en prix courants), représentant ainsi 13,2% des flux d'IDE totaux provenant de l'UE-15 vers cette région. Les IDE français à destination de l'Afrique subsaharienne en 2010 ont ciblé très fortement une poignée restreinte de pays ; les trois bénéficiaires principaux ont été l'Angola, l'Afrique du Sud et le Sénégal. En part du revenu national, les flux d'IDE vers cette région se révèlent plus faibles et plus volatiles que les flux d'APD.

FIGURE I2 : IDE, APD et autres flux financiers officiels à destination de l'ASS (en pourcentage du RNB), 2000–10

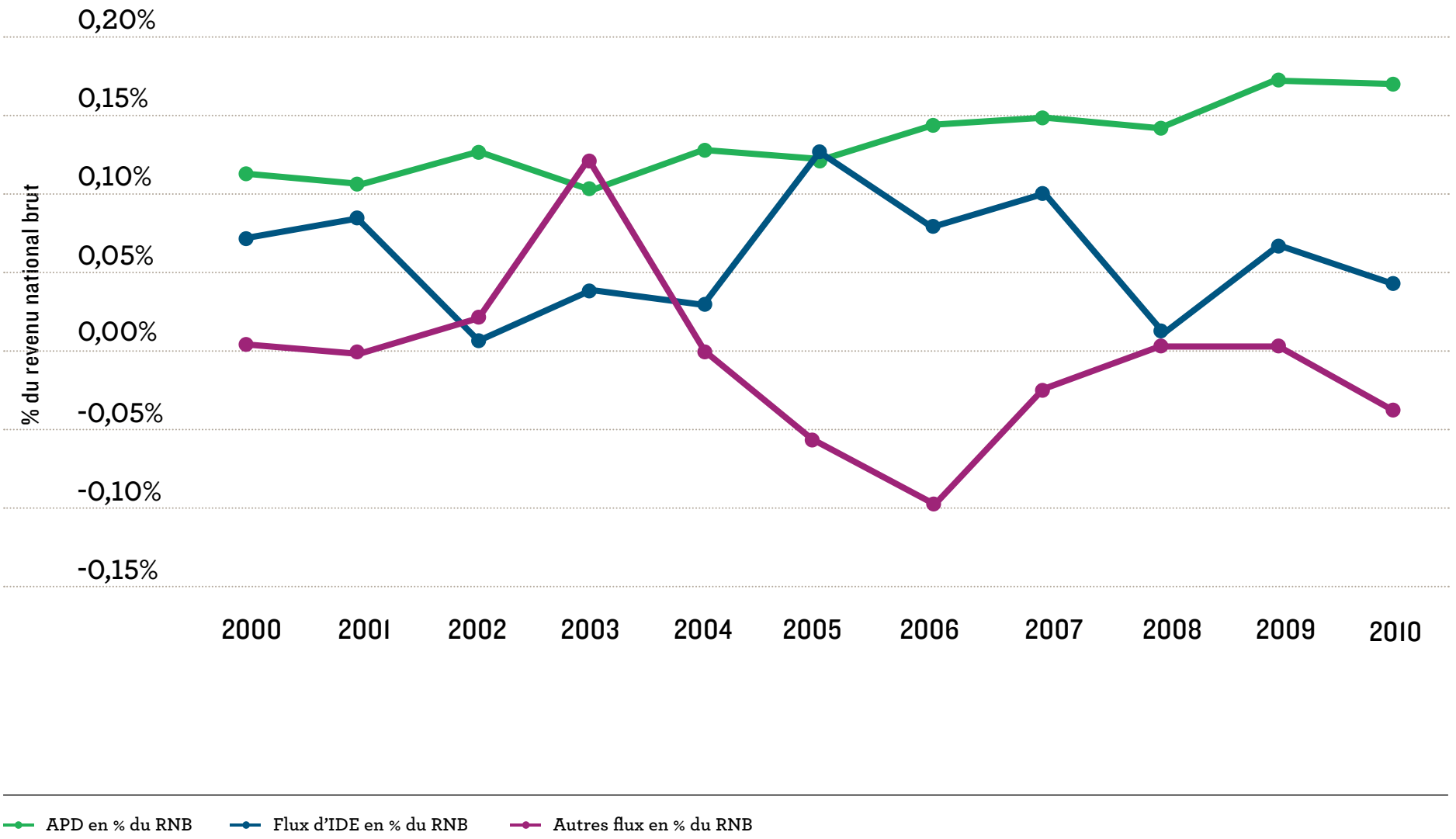

FIGURE I3 : Contributions de la France aux financements précoces pour le climat : montants actuels et montants requis en 2012

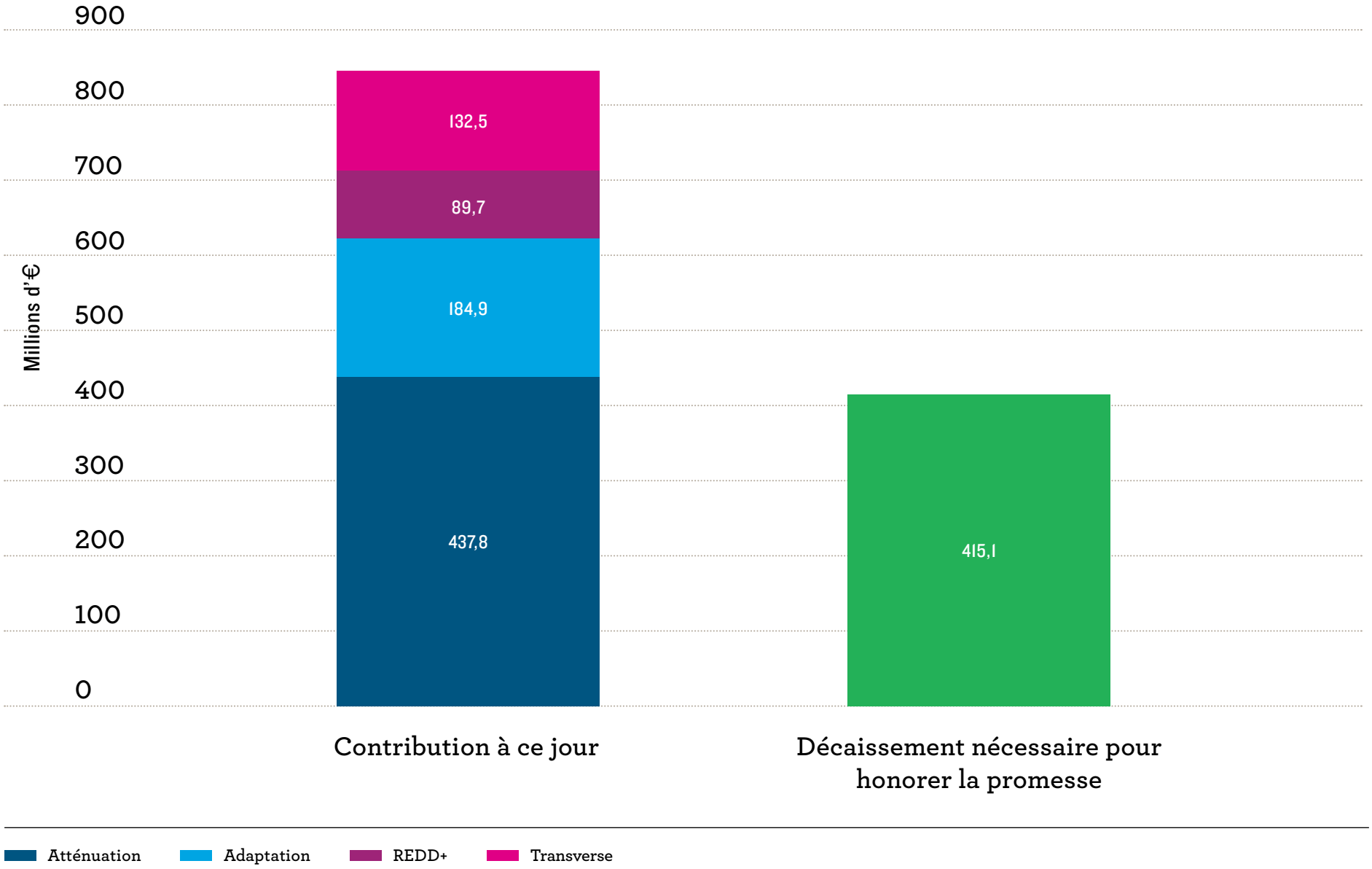

FIGURE I4: Contributions de la France au travers des mécanismes de financements innovants

	MONTANTS ALLOUÉS (DERNIÈRE ANNÉE DISPONIBLE)	MONTANTS ALLOUÉS (CUMULÉS)	ENGAGEMENTS FUTURS
Unitaid	147,6 millions d'euros (2010)	643,7 millions d'euros (2006–10)*	En 2010, la France a promis des versements annuels de 110 millions d'euros pour la période 2011–13.
Taxe de solidarité sur les billets d'avion	Le 1er juillet 2006, la France a instauré une taxe sur les passagers voyageant depuis un aéroport français : 1 euro (classe économique)/ 10 euros (classe affaires) pour les vols domestiques et européens et 4 euros (classe économique)/ 40 euros (classe affaires) pour les vols internationaux. Depuis 2008, les recettes de cette taxe sont comptabilisées en tant qu'APD. En 2010, elles s'élevaient à 163 millions d'euros. Au moins 90% des recettes sont alloués à Unitaid et au maximum 10% à la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) chaque année.		
Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm)	48,9 millions d'euros (2011)	186,8 millions d'euros (2000–11)**	La France s'est engagée à contribuer au total à 1,502 milliard d'euros à partir de 2012***.
Conversions de dette	La France a fait des conversions de dette depuis plusieurs années avec différents pays. Les chiffres complets n'existent pas du fait que les conversions de dette ne sont pas budgétisées.		
Prélèvement sur l'eau (loi Oudin-Santini)	13,2 millions d'euros (2009)		La loi autorise les collectivités et les agences de gestion de l'eau et d'assainissement à verser– sur base volontaire – jusqu'à 1% de leur budget à des projets d'aide d'urgence et d'aide internationale. Il est impossible de prévoir les contributions futures mais celles-ci pourraient potentiellement se monter à 100 millions d'euros.
Taxe sur les transactions financières			Le 29 février 2012, le parlement français a adopté la taxe sur les transactions financières. Selon la loi, 3 types de transactions seront imposables : (1) l'acquisition d'actions d'entreprises cotées dont le siège est domicilié en France et dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros au 1er janvier de l'exercice fiscal visé; (2) le trading haute-fréquence; et (3) les portefeuilles de CDS souverains (contrats d'échange sur le risque de défaillance d'émetteurs souverains). Ces mesures entreront en vigueur le 1er août 2012. Pour le moment, les recettes de la taxe seront versées au budget général et ne sont pas spécifiquement pré-affectées à l'aide au développement. François Hollande s'est engagé à affecter « une part importante » de la taxe au développement.

* Données provenant du rapport annuel d'Unitaid de 2010 et convertis en euros selon le taux de change 2010 de l'OCDE
** Données provenant du site web de GAVI et converties en euros selon les taux de change annuels de l'OCDE.
*** Projet annuel de performance 2012 « Aide publique au développement ». http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2012/pap/pdf/PAP2012_BG_Aide_publique_developpement.pdf

Perspectives d'avenir : 2012-15

Si elle veut atteindre son objectif global de 15,06 milliards d'euros d'APD en 2015, la France devra augmenter ses montants d'APD globale de 6,58 milliards d'euros d'ici à cette date[xlvii]. Pour être à la hauteur de ses ambitions, en 2012, il lui faudrait allouer à l'APD 1,65 milliard d'euros supplémentaires.

Pour honorer son engagement pour l'Afrique en 2015, 50% des hausses d'APD devraient aller vers ce continent. La France devrait donc accroître son aide destinée à la région de 4,22 milliards d'euros en 4 ans pour atteindre 7,71 milliards d'euros à l'horizon 2015.

Pour la période de 2012 à 2015, la France a promis 304 millions d'euros à GAVI[xlviii]. Elle a également promis 360 millions d'euros par an au Fonds mondial pour 2012 et 2013[xlix].

La France n'anticipe qu'un accroissement de 1,12 milliard d'euros en 2012[l], manquant la cible (de 1,65 milliard) de près du tiers. Comme la France a augmenté la part de ses prêts au cours des dernières années[li], elle court aussi le risque, à moyen terme, de voir augmenter les flux d'APD négative au fur et à mesure que s'accélèrent les remboursements des États auxquels elle avait prêté. Enfin, les aides à destination de l'Afrique subsaharienne, notamment vers les pays les plus pauvres, sont en baisse[lii].

2012 est une année de renouvellement : un nouveau président a été élu le 6 mai et l'Assemblée nationale en juin. La France doit saisir cette opportunité pour se mobiliser dès aujourd'hui afin de tenir ses engagements et reconquérir sa position de chef de file dans les efforts de développement international.

Dans le cadre de la campagne ONE Vote[liii], François Hollande avait notamment pris l'engagement de faire adopter une loi de programme[liv] afin d'améliorer le suivi de la stratégie de coopération au développement et, tout en augmentant régulièrement l'effort budgétaire d'aide publique, de définir une feuille de route crédible vers les 0,7%. Dans un contexte de crise financière et économique qui perdure, les discussions sur le budget cet automne seront un moment-clé pour jeter les bases des politiques des cinq années à venir.

Les négociations du budget européen pour la période 2014-2020 seront une autre opportunité pour la France d'accroître son APD en vue des objectifs de 2015, tout en s'assurant d'un effet de levier sur les autres pays membres. En 2011, 20,7% de l'aide française, au total 1,76 milliard d'euros, ont été décaissés par des institutions de l'Union européenne.

FIGURE 15: Évolution de l'APD de la France pour l'Afrique en vue de l'objectif 2015

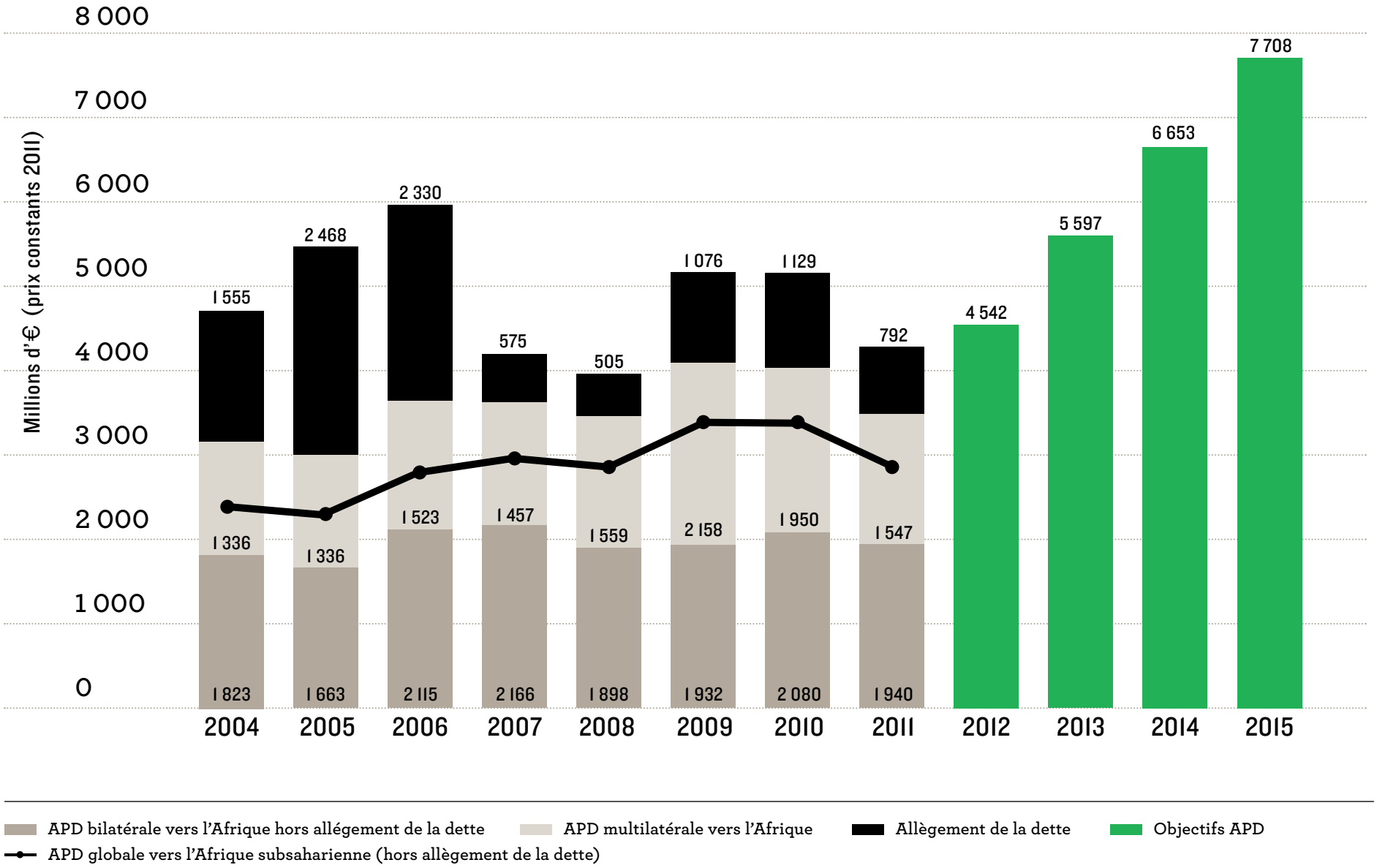

FIGURE 16: APD de la France : APD globale, APD pour l'Afrique et APD pour l'Afrique subsaharienne

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
APD globale (en millions d'euros)								
Total de l'APD globale (inclus allègement de la dette)	7 678	8 912	9 135	7 612	7 776	9 260	9 897	9 345
APD bilatérale	5 045	6 435	6 824	4 820	4 754	5 281	5 967	6 111
APD multilatérale	2 633	2 477	2 310	2 792	3 022	3 979	3 930	3 234
Allègement dette bilatérale (globale)	1 639	3 089	3 143	1 184	728	1 083	1 132	866
Total de l'APD globale (hors allègement de la dette)	6 039	5,824	5,992	6 428	7 048	8 177	8 766	8 479
APD globale/RNB	0,32%	0,31%	0,31%	0,32%	0,35%	0,42%	0,44%	0,42%
Aide-pays programmable (APP) en % des versements bilatéraux bruts	35%	28%	34%	47%	53%	49%	53%	_
Effort financier (en % de l'aide globale)	67%	56%	57%	70%	76%	72%	72%	_
Élément-don des prêts bilatéraux	50,9%	57,8%	53,1%	51,8%	57,2%	52,4%	45,6%	_
APD pour l'Afrique (en millions d'euros)								
APD totale pour l'Afrique (inclus allègement de la dette)	4 708	5 472	5 969	4 197	3 962	5 166	5 159	4 278
APD bilatérale (Afrique)	3 378	4 130	4 445	2 741	2 402	3 008	3 209	2 731
APD multilatérale (Afrique)	1 330	1 341	1 523	1 457	1 559	2 158	1 950	1 547
Allègement de la dette bilatérale (Afrique)	1 555	2 468	2 330	575	505	1 076	1 129	792
Total de l'APD pour l'Afrique (hors allègement de la dette)	3 153	3 004	3 639	3 622	3 457	4 090	4 030	3 487
Aide-pays programmable (APP) en % des versements bilatéraux bruts (Afrique)	35%	28%	36%	55%	59%	50%	51%	_
APD pour l'Afrique subsaharienne (en millions d'euros)								
APD totale pour l'ASS (inclus allègement de la dette)	3 841	4 654	5 039	3 457	3 285	4 403	4 460	3 638
APD bilatérale (ASS)	2 686	3 472	3 683	2 167	1 868	2 437	2 660	2 217
APD multilatérale (ASS)	1 155	1 182	1 355	1 289	1 417	1 966	1 800	1 422
Allègement dette bilatérale (ASS)	1 462	2 345	2 244	493	424	1 013	1 081	792
Total de l'APD pour l'ASS (hors allègement de la dette)	2 379	2 309	2 794	2 964	2 861	3 389	3 380	2 847
Part de l'APD pour l'ASS en % de l'APD totale pour l'Afrique	75,4%	76,9%	76,8%	81,8%	82,8%	82,9%	83,9%	81,6%
Aide-pays programmable (APP) en % des versements bilatéraux bruts (ASS)	32%	25%	35%	57%	59%	46%	48%	_

Méthodologie

D'où proviennent les données ?

- Base de données en ligne du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE : www.oecd.org/dac
- Base de données SNPC
- Base de données Qualité de l'aide publique au développement (QuODA) de la Brookings Institution et du Center for Global Development: http://www.cgdev.org/section/topics/aid_effectiveness/quoda

Comment mesurer l'aide multilatérale au développement ?

L'APD multilatérale telle que retracée par le CAD est composée de toutes les contributions apportées aux organisations multilatérales qui ne sont pas préalablement affectées et qui sont utilisables partout (à l'exception de certaines banques régionales). Par définition donc, les contributions multilatérales de chacun des bailleurs de fonds ne sont pas ventilées par pays ou par région.

Le CAD suit et retrace les montants octroyés par les bailleurs de fonds à chacune des agences multilatérales, ainsi que les fonds dépensés par chacune de ces agences, par pays et par secteur. En conséquence, il fournit une estimation de la proportion de chaque contribution apportée par les pays membres du CAD qui peut être imputée à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne. Cependant, la publication préliminaire d'avril 2012, pour les chiffres de l'APD en 2011, retraçait uniquement les contributions des bailleurs de fonds aux agences, et non les versements multilatéraux aux pays et aux régions. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, ONE a réalisé une estimation de ces montants, versés à l'Afrique, à l'Afrique subsaharienne et aux PMA. Pour obtenir ce résultat, ONE a comparé d'une part la proportion octroyée par les agences multilatérales à l'Afrique, à l'Afrique subsaharienne et aux PMA en 2010 et d'autre part le montant alloué par chaque bailleur membre du CAD en aide multilatérale mondiale en 2011 (telle que recensée dans la publication préliminaire d'avril 2012).

Les contributions des bailleurs de fonds aux agences multilatérales s'étalent souvent sur une période de trois ans. Cela signifie que l'APD reçue par une agence multilatérale peut être relativement élevée une année, et relativement faible l'année suivante. Afin d'établir un cadre de référence permettant de mesurer les engagements visant à augmenter l'APD, ONE a calculé une moyenne de l'APD versée à l'Afrique en 2004-2005, et a ajouté cette moyenne à l'APD bilatérale des bailleurs en 2004. Ce total est considéré comme l'année de référence 2004. Le fait d'établir une moyenne confère une plus grande homogénéité à la présente analyse, et évite d'arrêter des chiffres de référence artificiellement trop élevés du fait d'une année de réapprovisionnement des réserves. En s'intéressant aux augmentations par rapport à l'année de référence (2004) pour les engagements de l'UE-15, ONE utilise cette référence multilatérale moyenne pour calculer lesdites augmentations.

Dans quelle mesure l'allègement de la dette est-il comptabilisé dans l'APD ?

Dans ce rapport, l'annulation multilatérale de la dette est incluse dans l'APD *via* les contributions multilatérales, car les bailleurs de fonds financent, ou compensent, les coûts de l'annulation multilatérale de la dette par des contributions supplémentaires. Ainsi les coûts d'annulation de la dette multilatérale supportés par le bailleur sont financés par les contributions de ce dernier à l'agence multilatérale. Pour la dette bilatérale, au titre des règles actuelles, une fois que la dette a été annulée, les bailleurs peuvent comptabiliser la valeur nominale de la dette dans l'APD. Cela signifie que le principal, les intérêts et les pénalités d'arriérés correspondant à l'intégralité de la période du prêt sont comptabilisés comme des chiffres APD au moment de l'annulation de la dette, et sont intégrés aux rapports CAD. Ce montant ne reflète ni la valeur pour le pays en développement, ni le coût d'annulation de la dette pour le pays bailleur. Par exemple : les États-Unis ou la France sont en mesure d'annuler un prêt octroyé à un pays pauvre à un taux sensiblement réduit – généralement 10-15% de la valeur nominale d'origine – et le CAD évoque malgré tout l'intégralité de la valeur nominale. Le pays bénéficiaire ne considérera quant à lui qu'une petite fraction de l'annulation comme nouveau flux financier lui permettant de lutter contre la pauvreté.

Pourquoi ONE a-t-elle décidé d'exclure l'allègement bilatéral de la dette dans sa quantification des progrès réalisés en matière d'aide au développement ?

ONE a exclu de ses mécanismes de quantification des progrès toute forme d'allègement bilatéral de la dette dès lors qu'il s'agit de définir si les flux d'APD rapportés par les pays représentent de nouveaux flux de ressources, ou des flux en augmentation. L'allègement de la dette est extrêmement important, et après qu'il a été consenti, les États sont en mesure d'affecter des ressources supplémentaires à la santé, à l'éducation et aux infrastructures de base plutôt qu'au service insoutenable de la dette.

Cependant, tel qu'évoqué plus haut, les règles de comptabilisation de l'annulation de la dette bilatérale dans l'aide au développement gonflent la valeur de l'annulation de la dette – notamment lorsqu'elle est comparée aux dépenses budgétaires ou au traitement comptable national nécessaire pour exécuter l'opération d'annulation de la dette. Il est difficile de définir précisément le montant qui devrait être comptabilisé, du fait du manque de transparence des bailleurs s'agissant de la divulgation de leur comptabilité interne ou de l'attribution des coûts dans leur budget (par exemple : l'évaluation à valeur de marché).

De plus, il est probable qu'aucun pays africain ne bénéficie d'une annulation conséquente de sa dette bilatérale d'ici à 2015. Aussi, les bailleurs UE-15 doivent réaliser les provisions budgétaires nécessaires pour atteindre la cible 2015 sans compter sur l'APD gonflée par les chiffres de l'annulation de la dette.

Comment ONE calcule-t-elle les objectifs et quantifie-t-elle les projets déjà réalisés ?

Le présent rapport quantifie les progrès réalisés s'agissant des niveaux d'APD entre 2004 et 2011. Si l'UE-15 s'est fixé des cibles en matière d'objectifs de développement, elle n'a pas défini de cibles intermédiaires annuelles. Le présent rapport part du principe d'une trajectoire linéaire, indiquant le cap qui devra être maintenu pour atteindre régulièrement les étapes menant à la cible en 2015. Pour calculer les augmentations nécessaires d'ici à 2015, la trajectoire a été définie en utilisant les chiffres préliminaires de 2011, qui constituent la référence de base, et en supposant des augmentations identiques chaque année pour que les bailleurs atteignent leurs objectifs respectifs en 2015.

Comment ONE calcule-t-elle les cibles d'aide au développement pour l'APD mondiale, l'Afrique et les PMA ?

Sauf indication contraire, tous les chiffres CAD sont libellés en prix 2011 en utilisant les déflateurs du CAD, en cohérence totale avec la méthodologie du CAD qui retrace les prévisions chiffrées d'APD pour 2015 à prix constants. Pour assurer la conversion entre dollars américains et euros, ONE a recours aux taux de change annualisés du CAD.

L'APD annuelle octroyée à l'Afrique comprend à la fois les contributions bilatérales et la part estimée des contributions multilatérales de chacun des bailleurs à l'Afrique. Pour définir les chiffres de référence, ONE calcule la moyenne des contributions multilatérales en 2004 et en 2005[iv]. Comme noté précédemment, ONE assure le suivi des progrès réalisés sur la voie des objectifs intermédiaires de 2010 en excluant les allègements de dette bilatéraux.

L'APD annuelle octroyée aux PMA comprend à la fois les contributions bilatérales et la part estimée des contributions multilatérales de chacun des bailleurs aux PMA. Les contributions multilatérales aux PMA sont calculées de la même manière que les versements APD à l'Afrique et à l'Afrique subsaharienne. L'objectif PMA est arrêté pour 2010 et ONE assure un suivi quant à la réalisation de cet objectif, y compris s'agissant de toute évolution en termes de volumes de versements APD se produisant par la suite en 2011. Une fois de plus, ONE examine les progrès en excluant les allègements bilatéraux de la dette.

Comment sont calculés les objectifs d'aide au développement pour l'Afrique ?

<table>
<tr><th>Déclaration d'engagement</th><th>Méthodologie de calcul de l'objectif APD UE en direction de l'Afrique (2010)</th><th>Méthodologie de calcul de l'objectif APD UE en direction de l'Afrique (2015)</th></tr>
<tr><td colspan="3">ÉTATS MEMBRES UE-15</td></tr>
<tr><td rowspan="2">En 2005, le Conseil de l'UE s'est engagé à fournir collectivement 50% du total des augmentations de l'APD à l'Afrique dans son ensemble (Afrique du nord et Afrique subsaharienne).</td><td colspan="2">Alors que l'engagement en faveur de l'Afrique constituait une promesse collective du Conseil de l'UE, les États membres n'ont pas imposé de cibles individuelles s'agissant de la proportion de l'augmentation totale de l'APD qui serait allouée à l'Afrique. Cependant, en l'absence d'objectifs individuels, ONE part du principe que 50% du total des augmentations des objectifs APD individuels pour l'UE-15 seraient affectés au continent africain.</td></tr>
<tr><td>La cible intermédiaire pour l'Afrique en 2010 découle de l'addition de la moitié de l'augmentation allouée à l'Afrique (15,58 milliards d'euros) et des sommes versées par les États membres au continent en 2004 (14,42 milliards d'euros). Ainsi, la cible intermédiaire APD Afrique pour l'UE-15 en 2010 se montait à 30 milliards d'euros.</td><td>La cible 2015 pour l'Afrique est la somme de la moitié de l'augmentation promise pour l'Afrique (26,62 milliards d'euros) et des sommes versées par les États membres à ce continent en 2004 (14,42 milliards d'euros). Ainsi la cible APD Afrique pour l'UE-15 se monte à 41,04 milliards en 2015.</td></tr>
</table>

Annexe

APD mondiale en % du RNB (hors allègement de la dette bilatérale)											
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Cible intermédiaire 2010	2011	% de la cible 2015 atteint en 2011*	Cible 2015
A. États membres UE-15											
Allemagne	0,26%	0,24%	0,26%	0,28%	0,31%	0,35%	0,38%	0,51%	0,39%	52%	0,70%
Autriche	0,20%	0,22%	0,23%	0,24%	0,24%	0,29%	0,28%	0,51%	0,25%	34%	0,70%
Belgique	0,35%	0,40%	0,40%	0,39%	0,46%	0,53%	0,52%	0,70%	0,51%	69%	0,70%
Danemark	0,84%	0,80%	0,76%	0,77%	0,79%	0,88%	0,89%	0,80%	0,86%	81%	1,00%
Espagne	0,23%	0,23%	0,27%	0,35%	0,42%	0,45%	0,40%	0,56%	0,29%	39%	0,70%
Finlande	0,35%	0,38%	0,40%	0,39%	0,44%	0,54%	0,55%	0,51%	0,52%	69%	0,70%
France	0,32%	0,31%	0,31%	0,32%	0,35%	0,42%	0,44%	0,51%	0,42%	56%	0,70%
Grèce	0,16%	0,17%	0,17%	0,16%	0,21%	0,19%	0,17%	0,51%	0,11%	16%	0,70%
Irlande	0,39%	0,42%	0,54%	0,55%	0,59%	0,54%	0,52%	0,51%	0,52%	69%	0,70%
Italie	0,14%	0,19%	0,11%	0,16%	0,18%	0,15%	0,14%	0,51%	0,17%	23%	0,70%
Luxembourg	0,79%	0,79%	0,89%	0,92%	0,97%	1,04%	1,05%	1,00%	0,99%	93%	1,00%
Pays-Bas	0,70%	0,76%	0,76%	0,76%	0,79%	0,81%	0,75%	0,80%	0,74%	100%	0,70%
Portugal	0,20%	0,21%	0,21%	0,22%	0,27%	0,23%	0,29%	0,51%	0,29%	41%	0,70%
Royaume-Uni	0,33%	0,32%	0,37%	0,35%	0,41%	0,51%	0,57%	0,56%	0,55%	74%	0,70%
Suède	0,77%	0,93%	0,95%	0,92%	0,98%	1,12%	0,97%	1,00%	0,98%	91%	1,00%
B. États membres CAD n'appartenant pas à l'UE-15											
Australie	0,24%	0,24%	0,26%	0,29%	0,29%	0,29%	0,32%	–	0,35%	63%	0,50%
Canada	0,26%	0,30%	0,27%	0,29%	0,32%	0,30%	0,33%	–	0,31%	–	–
Corée	0,06%	0,09%	0,05%	0,07%	0,08%	0,10%	0,12%	–	0,12%	42%	0,25%
États-Unis	0,17%	0,19%	0,16%	0,16%	0,18%	0,20%	0,21%	–	0,20%	–	–
Japon	0,18%	0,18%	0,18%	0,13%	0,16%	0,18%	0,19%	–	0,17%	–	–
Norvège	0,87%	0,94%	0,88%	0,94%	0,88%	1,05%	1,10%	–	1,00%	–	–
Nouvelle-Zélande	0,23%	0,27%	0,27%	0,27%	0,30%	0,28%	0,26%	–	0,28%	–	–
Suisse	0,40%	0,38%	0,37%	0,37%	0,42%	0,42%	0,40%	–	0,44%	83%	0,50%
G7	0,21%	0,22%	0,21%	0,20%	0,23%	0,26%	0,27%	–	0,26%	–	–
CAD dans son ensemble	0,24%	0,26%	0,25%	0,25%	0,28%	0,31%	0,31%	–	0,30%	–	–
Membres UE-15 et CAD	0,31%	0,32%	0,33%	0,35%	0,39%	0,43%	0,44%	0,56%	0,43%	–	0,70%
Membres CAD n'appartenant pas au G7	0,38%	0,40%	0,41%	0,43%	0,46%	0,49%	0,48%	–	0,45%	–	–

* Proportion de la cible APD mondiale pour 2015 déjà atteinte en 2011.

APD globale hors allègement de la dette bilatérale (en millions d'euros, à prix constants 2011)										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2004–11	APD globale/ RNB en 2011
A. États membres UE-15 (en millions d'euros, à prix constants 2011)										
Allemagne	5 942	5 592	6 434	7 111	8 093	8 717	9 773	10 127	4 184	0,39%
Autriche	530	596	642	688	710	805	810	765	235	0,25%
Belgique	1 167	1 353	1 386	1 389	1 671	1 875	1 895	1 918	751	0,51%
Danemark	1 903	1 909	1 892	1 946	1 975	2 110	2 159	2 143	240	0,86%
Espagne	2 165	2 286	2 830	3 731	4 608	4 742	4 294	3 038	874	0,29%
Finlande	604	690	752	788	867	979	1 059	1 013	409	0,52%
France	6 039	5 824	5 992	6 428	7 048	8 177	8 766	8 479	2 440	0,42%
Grèce	315	367	392	409	521	454	392	238	- 78	0,11%
Irlande	480	551	748	791	856	700	671	650	170	0,52%
Italie	2 129	3 042	1 769	2 645	2 859	2 281	2 117	2 635	506	0,17%
Luxembourg	249	259	272	311	312	323	314	297	49	0,99%
Pays-Bas	3 555	4 149	4 351	4 444	4 865	4 701	4 478	4 461	906	0,74%
Portugal	300	334	340	359	442	376	496	481	181	0,29%
Royaume-Uni	5 330	5 356	6 322	6 207	7 454	8 718	9 834	9 751	4 421	0,55%
Suède	2 487	3 078	3 306	3 437	3 649	3 921	3 650	3 903	1 416	0,98%
B. États membres du CAD n'appartenant pas à l'UE-15 (en millions d'euros, à prix constants 2011)										
Australie	1 962	2 080	2 220	2 469	2 673	2 911	3 265	3 442	1 480	0,35%
Canada	2 832	3 338	3 155	3 439	3 784	3 478	3 976	3 803	971	0,31%
Corée	364	571	323	473	625	714	896	950	587	0,12%
États-Unis	16 461	19 443	17 262	16 651	19 697	21 301	22 287	21 373	4 912	0,20%
Japon	7 752	7 969	7 800	6 123	7 007	7 602	8 410	7 606	- 146	0,17%
Norvège	2 768	3 094	2 971	3 330	3 190	3 811	3 859	3 533	765	1,00%
Nouvelle-Zélande	220	262	262	274	305	298	279	309	88	0,28%
Suisse	1 679	1 693	1 669	1 632	1 741	1 903	1 934	2 163	484	0,44%
G7	46 485	50 564	48 733	48 604	55 941	60 276	65 163	63 774	17 289	0,26%
CAD dans son ensemble	67 233	73 837	73 090	75 075	84 951	90 899	95 615	93 080	25 847	0,30%
Membres CAD et UE-15	33 196	35 386	37 428	40 683	45 929	48 880	50 709	49 900	16 705	0,43%
Membres CAD n'appartenant pas au G7	20 748	23 273	24 357	26 472	29 010	30 623	30 452	29 306	8 558	0,45%

APD globale										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2004–11	APD globale/RNB en 2011
A. États membres UE-12 (en millions d'euros, à prix constants 2011)*										
Bulgarie	–	–	1	18	13	12	33	35	35	0,09%
Chypre	5	15	25	27	27	35	41	28	23	0,16%
Estonie	6	12	15	13	16	14	15	18	11,7	0,12%
Hongrie	72	101	151	80	70	89	91	101	28,6	0,11%
Lettonie	9	11	11	13	16	16	13	14	5,3	0,07%
Lituanie	9	15	24	38	36	28	30	38	29,3	0,13%
Malte	10	9	8	9	11	10	11	15	5	0,26%
Pologne	141	212	287	276	230	295	298	300	158,6	0,08%
Slovaquie	38	70	63	58	65	55	60	62	24	0,09%
République tchèque	134	157	173	154	170	163	186	184	50,3	0,13%
Roumanie	–	–	4	90	89	118	91	118	118	0,09%
Slovénie	–	35	43	43	46	51	46	45	45	0,13%
Membres UE-12 et CAD	424	635	804	819	789	886	915	957	532,8	0,10%
B. Membres du G20 n'appartenant pas au CAD (en millions d'euros, prix courants), *****										
Afrique du Sud	–	34	39	62	62	86	74	N.A.	–	–
Arabie Saoudite	1 396	826	1 613	1 133	3 452	2 250	2 627	N.A.	–	–
Argentine***	–	–	8	–	8	–	–	–	–	–
Brésil	–	127	221	213	234	260	N.A.	N.A.	–	–
Chine	–	734	823	1 072	1 253	1 399	1 518	N.A.	–	–
Inde	–	334	304	287	423	350	482	–	–	–
Indonésie	Pas d'information sur les niveaux APD pour l'Indonésie									–
Mexique*****	–	–	–	–	–	11	–	–	–	–
Russie	–	82	81	154	153	564	357	N.A.	–	–
Turquie	273	484	569	440	541	508	730	949	–	–

* Extraits du communiqué de presse CE du 4 avril 2011. Les chiffres tiennent compte de l'allègement de la dette ; pour la plupart des États membres UE-12 les chiffres d'allègement de la dette sont négligeables, exception faite de la République tchèque.

** Les chiffres APD pour les États membres n'appartenant pas au CAD sont libellés en prix courants car il n'existe pas de déflateur normalisé permettant de convertir des prix courants en prix constants. Les données tiennent compte de l'allègement de la dette, car dans la plupart des cas les montants sont relativement faibles et ne peuvent être désagrégés des chiffres d'aide officiels.

*** Les données du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de la Russie, de l'Arabie Saoudite, de l'Afrique du Sud et de la Turquie sont directement extraites du CAD.

**** DAES de l'ONU (2010) « La coopération en matière de développement en direction des OMD ».

***** EDC2020 (2011) « Le Mexique : un bailleur d'aide émergent ».

Notes

[i] FMI, base de données *Perspectives de l'économie mondiale*. Avril 2012.

[ii] FMI ; Analyse tirée de *The Economist*.

[iii] L'ensemble des calculs de ONE sont à prix constants et ne comprennent pas l'allègement de la dette.

[iv] Gabriel Demombynes et Sofia Karina Trommlerova. « Pourquoi la mortalité infantile a-t-elle reculé au Kenya » (« What Has Driven the Decline of Infant Mortality in Kenya? », NdT : uniquement disponible en anglais). Banque Mondiale, document de travail sur la recherche en matière de politique. 1er mai 2012.

[v] Todd Moss et Benjamin Leo. 2011. « IDA at 65: Heading Toward Retirement or a Fragile Lease on Life? » (NdT : uniquement disponible en anglais). Center for Global Development, document de travail 246. Mars 2011.

[vi] Nous incluons ici le financement du Cadre financier pluriannuel accordé au titre du 11ème Fonds européen de développement ainsi que de l'Instrument de financement de la coopération au développement.

[vii] Une variation d'un pays à l'autre est tout de même à relever. Document de travail DEV N° 306 : « Une nouvelle estimation des coûts des Objectifs du millénaire pour le développement dans une perspective de mobilisation des ressources intérieures ». Centre de développement de l'OCDE. Décembre 2011.

[viii] Banque mondiale. Indicateurs du développement dans le monde.

[ix] FMI. *Perspectives de l'économie régionale : Afrique subsaharienne.* Avril 2011.

[x] Les 15 premiers États membres de l'UE sont également membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), en charge du suivi des volumes d'aide et des statistiques afférentes. Les 12 États membres ayant rejoint l'UE après 2005 ne sont pas membres du CAD, mais leur volume d'aide est inclus dans le calcul global.

[xi] Les volumes de 2004 ont été lissés pour l'UE-15.

[xii] Il s'agit dans ce cas d'APD hors allègement de la dette. Concernant l'APD de l'UE-12, les chiffres liés à l'allègement de la dette ont été considérés comme négligeables.

[xiii] Cette comparaison n'inclut pas les années d'allègements de dette exceptionnels.

[xiv] Il s'agit dans ce cas d'APD hors allègement de la dette. Concernant l'APD de l'UE-12, les chiffres liés à l'allègement de la dette ont été considérés comme négligeables.

[xv] Dans son suivi des engagements envers l'Afrique, le Rapport DATA examine les 15 États membres de l'Union européenne (UE-15) qui sont aussi membres du CAD. Les 12 États membres ayant rejoint l'UE après 2005 ne communiquent pas leur APD régionale auprès du CAD pour 2011 et les données pour les années précédentes sont incomplètes.

[xvi] L'objectif d'allouer 50% de la hausse d'APD à l'Afrique est pour le continent en entier. L'Union européenne s'est aussi engagée à augmenter son aide destinée spécifiquement à l'Afrique subsaharienne, mais sans se donner d'objectif chiffré. Techniquement, une hausse d'un euro suffirait pour tenir la promesse vers la région subsaharienne.

[xvii] L'APD 2011 au titre des aides accordées par les bailleurs du CAD aux PMA est tirée des chiffres préliminaires pour l'APD. Sur cette base, l'APD bilatérale de l'Allemagne aux PMA était de « 0 » en 2011. Clairement, il s'agit là d'un problème de report des données et les chiffres complets du CAD en décembre 2012 permettront une plus grande transparence quant à l'APD bilatérale de l'Allemagne aux PMA en 2011.

[xviii] Le financement public du développement comprend l'APD et d'autres flux publics. Référence : informations OCDE/CAD sur les engagements en matière d'APD et d'AFO pour la période 2009/2010.

[xix] Ce chiffre, 51 milliards d'euros, est la somme des 21 milliards qui seraient alloués à l'Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) au titre du Cadre CFP et des 30 milliards d'euros du 11ème Fonds européen de développement.

[xx] Pour plus d'information, voir la Commission européenne. DG Développement et Coopération EuropeAid, Fonds européen de développement (FED) http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/edf_fr.htm. Accès au 16 mai 2012.

[xxi] En prenant en compte l'UE-15 et neuf des membres de l'UE-12 (pas de données disponibles pour la Bulgarie, Malte ou la Lettonie). Pour Chypre, la Lituanie et la Roumanie, les données de référence sont celles de 2010.

[xxii] Dans le présent rapport, les termes « budget européen de développement » ou « aide européenne au développement » font référence à tous les financements programmés et gérés par les institutions européennes (Commission européenne et Service européen pour l'action extérieure), notamment le Fonds européen de développement.

[xxiii] Pas de données 2011 disponibles pour la Bulgarie, Malte ou la Lettonie.

[xxiv] Commission européenne. « Objectifs du millénaire pour le développement : l'UE apporte un soutien supplémentaire à 36 pays afin qu'ils relèvent des défis majeurs en termes de développement ». Communiqué de presse, 21 décembre 2011 (NdT : disponible uniquement en anglais). http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/11/930.

[xxv] Moyenne annuelle entre 2008 et 2010. Ce chiffre fait référence à l'aide bilatérale des institutions de l'UE et ne comprend pas les fonds alloués aux agences multilatérales.

[xxvi] Souvent, les donateurs décaissent leurs contributions aux agences multilatérales en une fois pour une période de trois ans. Ceci peut résulter dans une différence considérable des contributions d'une année à une autre. Pour fixer une référence réaliste, nous avons calculé une moyenne des contributions multilatérales de 2004 et de 2005.

[xxvii] Si l'on inclut l'allègement de la dette, le ratio APD/RNB en 2010 est de 0,5%.

[xxviii] L'Union européenne s'est engagée de manière collective à allouer 50% de la hausse globale de l'APD à l'Afrique, mais sans décliner cet engagement pour chaque État membre. Nous avons donc décidé d'appliquer cet engagement à chacun des pays membres de l'UE afin de pouvoir en faire le suivi par pays.

[xxix] La chute observée en 2011 s'explique en partie par la départementalisation de Mayotte. Depuis, les financements à destination de Mayotte ne peuvent plus être comptabilisés comme APD.

[xxx] Il s'agit des contributions directes de la France à GAVI ainsi que ses contributions à travers l'IFFIm. Cf. GAVI Alliance : tableau 'Annual Donor Contributions to GAVI 2000–2031 as of 31 January 2012' http://www.gavialliance.org/funding/donor-contributions-pledges/ Pour la conversion en euro, nous avons utilisé le taux de change de 2011 du CAD de l'OCDE.

[xxxi] Le Fonds mondial. Tableau 'Pledges and Contributions', http://www.theglobalfund.org/documents/core/financial/Core_Pledges Contributions_List_en/ (8 mai 2012). Pour la conversion en euro, nous avons utilisé les taux de change annuels de l'OCDE.

[xxxii] Pour la conversion en euro, nous avons utilisé le taux de change de 2009 de l'OCDE.

[xxxiii] Camp David Accountability Report. Mai 2012. http://www.g8.utoronto.ca/summit/2012campdavid/CampDavidG8AccountabilityReport.pdf, p. 23.

[xxxiv] Ministère des affaires étrangères et européennes. 'Coopération au

développement : une vision française'. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/doc.Cadre_FR_2011-2.pdf; le premier rapport de mise en œuvre devrait être publié cet été.

[xxxv] Bénin, Burkina Faso, Comores, Tchad, République démocratique du Congo, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Togo.

[xxxvi] L'aide-pays programmable concerne l'aide planifiée avec les pays bénéficiaires, par opposition notamment à l'argent dédié à la réception des étudiants étrangers en France, à l'accueil des réfugiés ou l'annulation de la dette.

[xxxvii] L'APP est mesurée en pourcentage des décaissements bruts d'APD. Pour l'aide vers l'Afrique subsaharienne, l'APP a représenté 48% des décaissements en 2010, en baisse par rapport à 2008 (59%).

[xxxviii] Ministère des Affaires étrangères. *Coopération au développement : une vision française,* op. cit.

[xxxix] Source : Ministère des Affaires étrangères, mars 2011.

[xl] Par exemple : construction d'une infrastructure d'approvisionnement en eau au Mali et de réseaux de distribution d'eau potable dans le cadre du projet « Services fondamentaux et environnement urbain à N'Djamena » au Tchad.

[xli] L'APD inclut un mélange de dons et de prêts. Pourtant, seule une partie des prêts (la part bonifiée) est financée par le budget de l'Etat, le reste étant issu d'emprunts effectués sur les marchés financiers. L'effort financier est une estimation du coût réel de l'APD pour le budget de l'Etat. Soulignons que, dans son document cadre sur la coopération au développement, la France a défini des objectifs d'aide en termes d'effort financier, mais n'a pas donné de précisions sur la manière de calculer ce dernier. Nous avons donc retenu pour notre calcul les dons bilatéraux, les décaissements aux agences multilatérales, la part bonifiée des prêts bilatéraux (telle que définie par l'OCDE) et l'aide humanitaire et alimentaire.

[xlii] Ce calcul se base sur le Document de politique transversale « Politique française en faveur du développement 2012 ». http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2012/DPT/DPT2012__politique_francaise_developpement.pdf.

[xliii] Avec un élément-don de 45,6%, la France se classe avant-dernière du CAD en 2010. L'OCDE utilise un taux d'intérêt différent de celui utilisé par la France pour calculer l'élément-don. ONE utilise la méthodologie de l'OCDE.

[xliv] Ces calculs se basent sur le Document de politique transversale « Politique française en faveur du développement 2012 » (op. cit.) et non sur les chiffres du CAD.

[xlv] Les financements innovants peuvent pour certains être comptabilisés dans l'APD.

[xlvi] La France s'est d'ailleurs engagée à financer par les recettes de la taxe sur les transactions financières (TTF) une partie des engagements pris en faveur de l'éducation lors de la conférence du Partenariat mondial pour l'éducation de novembre 2011.

[xlvii] Pour atteindre l'objectif, une hausse de 6,58 millions d'euros est requise en termes d'APD, mais l'effort financier pour l'État français est moindre si la France continue à décaisser une partie de cette aide en forme de prêt.

[xlviii] Cette promesse inclut les contributions directes de la France à GAVI ainsi que ses contributions à travers l'IFFIm. Cf. GAVI Alliance: 'Annual Donor Contributions to GAVI 2000–2031 as of 31 January 2012' (op.cit.). Pour la conversion en euro, nous avons utilisé le taux de change de 2011 du CAD de l'OCDE.

[xlix] Selon le Document de politique transversale « Politique française en faveur du développement 2012 » (op. cit.) Le Fonds mondial ('Pledges and Contributions', op.cit.) estime la promesse à 477 millions de dollars par an pour 2012 et 2013. http://www.theglobalfund.org/documents/core/financial/Core_PledgesContributions_List_en/ (8 mai 2012). Pour la conversion en euro, nous avons utilisé les taux de change annuels de l'OCDE.

[l] La projection pour 2012 provient du Document de politique transversale « Politique française en faveur du développement 2012 » (op. cit.) et a également été publiée par la Commission européenne. Comme la projection pour 2012 n'est pas suffisamment détaillée pour en exclure les allègements de la dette, nous utilisons exceptionnellement les chiffres avec les allègements de la dette inclus. Ceci explique en grande partie la différence qui existe entre la projection pour 2011 et celle pour 2012.

[li] Les prêts bilatéraux français ont augmenté de 400% de 2008 à 2012. Ces calculs se basent sur le Document de politique transversale « Politique française en faveur du développement 2012 » (op. cit.).

[lii] Entre 2008 et 2012, les subventions bilatérales, l'instrument crucial pour intervenir dans les secteurs sociaux des pays les moins avancés, ont été réduites de 13%. Ces calculs se basent sur le Document de politique transversale « Politique française en faveur du développement 2012 » (op. cit.).

[liii] http://www.one.org/fr/blog/one-vote-2012-francois-hollande-en-deuxieme-position/

[liv] Une loi de programme est une loi qui définit les objectifs d'une politique publique : http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/lexique.asp#P58_10004.

[lv] Puisque les contributions multilatérales sont souvent versées à titre forfaitaire, ONE lisse ces deux années afin de pouvoir définir des données de référence permettant de quantifier les progrès réalisés.

ONE.ORG

Bureaux

Abuja
35 Justice George
Sowemimo Street
Off T.Y. Danjuma Street
Asokoro, Abuja, Nigeria

Berlin
Reinhardtstrasse 47
10117 Berlin, Allemagne

Bruxelles
3e étage
Rue d'Idalie 9-13
1050 Bruxelles, Belgique

Johannesburg
Medscheme Office Park
First floor, Phase 2
Main Building
10 Muswell Road
Bryanston, 2194
Johannesburg, Afrique du Sud

London
151 Wardour Street
Londres, Royaume-Uni
W1F 8WE

New York
675 6th Avenue
6th Floor
New York, NY 10011
États-Unis

Paris
47 rue du Montparnasse
75014 Paris, France

Washington, DC
1400 Eye Street NW
Suite 600
Washington, DC 20005
États-Unis

www.one.org/fr
france@one.org